



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 août 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les meilleurs vœux d'anniversaire à monsieur Antonio d'Argenio à l'occasion de son centième anniversaire de naissance qui a eu lieu le 7 juillet dernier.

10.05 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Féliciter les athlètes du Club d'athlétisme de LaSalle, qui ont performé tant au Championnat canadien qu'aux compétitions provinciales.

10.06 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille du Père Raphaël Ruzindana à la suite de son décès.

10.07 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2026, à 19 h.

10.08 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459062

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 8 juillet 2026.

10.09 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459061

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 29 juin 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151015

Octroyer un contrat à RAMCOR construction Inc., pour effectuer des travaux de construction de dos d'âne sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 294 314,85 \$, taxes incluses, (contrat : 230 890,50 \$ + contingences : 46 178,10 \$ + incidences : 17 246,25 \$), dans le cadre de l'appel d'offres public no. 923948.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151016

Octroyer un contrat à GROUPE CENTCO Inc., pour effectuer des travaux de remplacement et de mise aux normes des entrées d'eau dans quatre bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 177 256,96 \$, taxes incluses, (contrat : 131 301,45 \$ + contingences : 26 260,29 \$ + incidences : 19 695,22 \$), dans le cadre de l'appel d'offres public no. 917769.

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151017

Octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour effectuer les travaux d'aménagement du parc J.O.R.- LEDUC, pour une dépense totale de 817 239,80 \$, taxes incluses, (contrat : 619 121,06 \$ + contingences : 123 824,21 \$ + incidences : 74 294,53 \$), dans le cadre de l'appel d'offres public no. 903430.

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1260269004

Octroyer un contrat de gré à gré à Cardin Julien Inc., au montant de 269 311,12 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de restauration et de transformation de l'ancien Hôtel de Ville situé au 13, avenue Strathyre, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 353 173,34 \$, taxes incluses, (contrat : 269 311,12 \$ + contingences : 53 862,22 \$ + incidences : 30 000 \$).

20.05 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1260269005

Autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à COEX Architecture S.E.N.C.R.L., pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc, afin d'augmenter les incidences de 46 958,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet à 444 300,16 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 854466.

20.06 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269156002

Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy à des fins de programme de persévérance scolaire pour un loyer total de 2 600 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2026 au 11 juin 2027.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267475009

Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à tenir un barbecue et distribuer de la nourriture lors de son événement "Block Party" qui se tiendra au parc Lefebvre le dimanche 9 août 2026 et accorder une contribution financière de 8 720 \$ pour cet événement.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265480008

Accorder une contribution financière de 16 974 \$ à cinq organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois: l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, la Table de développement social de LaSalle, le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., la Communauté de swahili du Canada et Momo Elite.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891016

Accorder une contribution financière de 3 720 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du comité de citoyens Highlands, pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands qui se tiendra au parc Dalmany le samedi 12 septembre 2026 et autoriser l'organisme à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Adhésion / Cotisation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459066

Autoriser la signature du formulaire de candidature pour l'adhésion au programme "Communauté amie des abeilles" et autoriser une dépense annuelle de 400 \$ pour l'adhésion au programme.

30.02 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1261526008

Autoriser Mme Valérie Medzalabanleth, chef de division - culture et bibliothèque en arrondissement, à signer au nom de l'arrondissement de LaSalle, tous les documents liés à Patrimoine canadien dans le cadre du projet du 200^e anniversaire du Moulin Fleming déposé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267475007

Autoriser le Club Élite Triathlon à tenir un triathlon le 23 août 2026 et autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

30.04 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265247007

Autoriser quatre événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de septembre 2026.

30.05 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891015

Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-St-Louis, à tenir un bazar et des activités de levée de fonds les 28 et 29 août, au 8699, boulevard LaSalle.

30.06 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267475011

Autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la 3^e édition de sa compétition de surf de rivière, à la Vague à Guy, au parc des Rapides le samedi 26 septembre 2026. Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Eau Vive LaSalle pour cet événement.

30.07 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265480009

Autoriser la Table de développement social de LaSalle à organiser une fête le 21 août 2026 de 10 h à 14 h au parc Ménard et à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour vendre des boissons alcoolisées lors de l'événement.

30.08 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1263035006

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2026.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement LAS-0002-6 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Déposer et présenter le Règlement LAS-0002-6 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

40.03 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1262484017

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 29 juillet 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

40.04 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459057

Adopter le Règlement 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs - 1262484016

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 29 juillet 2026 portant sur le premier projet de résolution CA26 20 0266 (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411.

40.06 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459051

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le second projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no 20-041, au Règlement de lotissement no 2100, au Règlement de zonage no 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no LAS-0146.

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1267151012

Adopter le Règlement 2030-LAS-67 modifiant le Règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de revoir la vitesse autorisée sur certaines rues de l'arrondissement.

40.08 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1267151018

Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.09 Urbanisme - Opération cadastrale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459064

Accepter le versement d'une somme compensatoire de 40 180,70 \$ ainsi qu'un engagement en vue de céder un terrain d'une superficie de 5 292 mètres carrés d'une partie du lot 1 449 385 à des fins de parc ou de terrain de jeux, dans le cadre d'une demande de permis de lotissement pour un site localisé au coin du boulevard Newman et de la rue Léger (PP-32).

40.10 Urbanisme - Permis

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459060

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 396 760,00 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003643302 visant la construction d'un bâtiment de 120 unités de logement sur le terrain sis au 2051, rue Lapierre (lot 1 725 821).

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459063

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 182, terrasse Ouellette (lot 1 451 163).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1265479008

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 39
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Dossier # : 1265459062****Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 8 juillet 2026.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 8 juillet 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-15 13:20**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 8 juillet 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2026.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-07-14
David FORTIN conseiller(-ere) en aménagement	Pascal LAVOIE Directeur	



Dossier # : 1265459061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 29 juin 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 29 juin 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 15:48

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 29 juin 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique s'est tenue le 29 juin 2026 à l'arrondissement de LaSalle et un compte rendu a été rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 29 juin 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-07-22



Dossier # : 1267151015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à RAMCOR construction Inc., pour effectuer des travaux de construction de dos d'âne sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 294 314,85 \$, taxes incluses, (contrat : 230 890,50 \$ + contingences : 46 178,10 \$ + incidences : 17 246,25 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public no. 923948.

D'octroyer un contrat à RAMCOR construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer des travaux de construction de dos d'âne sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 230 890,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 923948. (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 46 178,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-24 11:01

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à RAMCOR construction Inc., pour effectuer des travaux de construction de dos d'âne sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 294 314,85 \$, taxes incluses, (contrat : 230 890,50 \$ + contingences : 46 178,10 \$ + incidences : 17 246,25 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public no. 923948.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa Planification stratégique 2026-2030 l'arrondissement a pour orientation la mobilité active et structurante et comme priorité de réduire la vitesse dans les quartiers résidentiels et aménager des îlots verts et des avancées de trottoirs pour sécuriser les intersections stratégiques.

Ainsi LaSalle s'est doté d'une vision claire visant à apaiser la circulation dans les secteurs résidentiels.

Un premier secteur fera l'objet d'interventions visant à renforcer et à bonifier les mesures d'aménagements routiers afin de :

- Sécuriser les déplacements;
- Améliorer la qualité de vie;
- Favoriser un sentiment de sécurité pour le confort de tous les usager(ère)s de la route.

Pour se faire de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation sont planifiées en 2026 dans le secteur défini par la limite de Verdun, le canal de l'Aqueduc et le boulevard LaSalle et la vitesse de certaines rues locales sera réduite de 40 à 30 km/h et la vitesse de certaines rues collectrices et artérielles sera réduite de 50 à 40 km/h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0262 - 8 juillet 2026 (1267151012) - Dépôt et présentation - Règlement 2030-LAS-67 - Vitesse autorisée sur certaines rues de l'arrondissement. De déposer et présenter le projet de règlement 2030-LAS-67 modifiant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin de revoir la vitesse autorisée sur certaines rues de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent donc en la construction d'une trentaine de nouveaux ralentisseurs de vitesses (dos d'ânes), dans l'arrondissement de LaSalle.
Cela inclue donc des travaux :

- d'enrobé bitumineux ;
- du maintien de la mobilité et de la sécurité routière ;
- des ajustement et nivellement de cadres et tampon de regard ou chambre de vanne de type ajustable lorsque nécessaire pour construire un dos d'âne ;
- Marquage de chaussée sur ralentisseur de vitesse.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour l'exécution des travaux de construction de dos d'âne sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 16 juin 2026 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2026 et les prix sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 923948 - Contrat R.B. 26-1982.

Neuf (9) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir la liste des preneurs des cahiers de charges en pièces jointes) et six (6) ont déposé une soumission, soit 67 % des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissions reçues et prix soumis. La conformité technique a été validée pour les six (6) soumissions reçues. À noter que la validation de conformité administrative n'a été effectuée que sur les quatre (4) soumissions avec les prix proposés les plus bas.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
Firmes soumissionnaires		Total
1	RAMCOR construction INC.	230 890,50 \$
2	Pavage Desjardins INC.	322 547,49 \$
3	Eurovia Québec Construction INC.	333 233,08 \$
4	Les Pavages Ultra INC	354 306,96 \$
5	Les Pavages Céka INC.	399 999,99 \$
6	Les entrepreneurs BUCARO INC	905 491,36 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		476 097,68 \$
Coût moyen des soumissions (\$)		424 411,56 \$
Écart entre la soumission avec les prix proposés le plus bas et la dernière estimation (\$)		-245 207,18 \$
Écart entre la soumission avec les prix proposés le plus bas et l'estimation (%)		-51,5 %
Écart entre la 2 ^e soumission avec les prix proposés le plus bas et la plus basse (\$)		91 656,99 \$
Écart entre la 2 ^e soumission avec les prix proposés le plus bas et la plus basse (%)		39,7%

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public;
- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à RAMCOR construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission avec le prix proposé de plus bas conforme est de 51,5 % plus bas au montant de l'estimation.

Cet écart est notable dans tous les lots mais de façon plus marquée dans les lots de rues locales et est plus importante dans les groupes d'articles suivants :

- Frais généraux de chantier et frais d'administration ;
- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière ;
- Réfection de coupe ;
- Dos d'âne allongé ;
- Marquage de la chaussée.

Plusieurs éléments démontrent une compétition avantageuse pour la Ville dans le domaine de la mise en place ponctuel de dos d'âne. Tout d'abord la Ville a reçu six (6) soumissions, dont cinq (5) au-dessous de l'estimé. La seconde soumission avec le prix proposé de plus bas conforme est également 39,7% en dessous de l'estimé. On constate que la soumission avec le prix proposé de plus bas conforme a été agressif dans ses prix. Selon l'expérience du contractant de la soumissions avec les prix proposés le plus bas, on constate que celui-ci a beaucoup exécutés de contrat de travaux similaires dans les dernière année.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 46 178,10 \$, taxes incluses, correspondant à 20 % du coût total des travaux.

Un montant total de 17 246,25 \$, taxes incluses, en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux. Ces frais incidents peuvent inclurent des dépenses en matière de contrôle des matériaux.

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat	200 818,00 \$	10 040,90 \$	20 031,60 \$	230 890,50 \$	210 833,80 \$
Contingences	40 163,60 \$	2008,18	4 006,32 \$	46 178,10 \$	42 166,76 \$
Incidence	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$	15 748,13 \$
Total	255 981,60 \$	12 799,08 \$	25 534,17 \$	294 314,85 \$	268 748,69 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en millier de \$) :

Règlement LAS-0165, réfection de voirie CA24 20.

Projets	2026	2027	Ult	Total
55700 Programme de réfection routière LaSalle	269	-	-	269

MONTREAL 2030

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons et automobilistes.

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur l'ampleur ainsi que de leur durée.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces travaux sont en lien avec le changement de réglementation de vitesse. Une campagne de communication est planifié pour ce changement de règlement et des séances d'information aux citoyens ont été faites.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 10 août 2026

Fin des travaux : 10 octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Kheira KADI)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-07-13
Isabelle LEDUC Cheffe de division, division Soutien technique	Éric TRUCHON chef(fe) de division - voirie - arrondissement	



Dossier # : 1267151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à GROUPE CENTCO Inc., pour effectuer des travaux de remplacement et de mise aux normes des entrées d'eau dans quatre bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 177 256,96 \$, taxes incluses, (contrat : 131 301,45 \$ + contingences : 26 260,29 \$ + incidences : 19 695,22 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public no. 917769.

D'octroyer à GROUPE CENTCO Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de remplacement et de mise aux normes des entrées d'eau dans quatre bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 131 301,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 917769. (6 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 26 260,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 19 695,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-27 07:28

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à GROUPE CENTCO Inc., pour effectuer des travaux de remplacement et de mise aux normes des entrées d'eau dans quatre bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 177 256,96 \$, taxes incluses, (contrat : 131 301,45 \$ + contingences : 26 260,29 \$ + incidences : 19 695,22 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public no. 917769.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet consiste principalement au remplacement et à la mise aux normes des entrées d'eau dans quatre bâtiments appartenant à l'arrondissement de LaSalle. Les travaux visent à corriger des conditions existantes non conformes et à assurer le respect des exigences réglementaires en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les bâtiments visés par le présent projet sont situés aux adresses suivantes :

- Mairie de LaSalle – 55, avenue Dupras, LaSalle (Québec) H8R 4A8;
- Aréna Jacques-Lemaire – 8681, boulevard Champlain, LaSalle (Québec) H8P 1B8;
- Parc Lacharité – 8702, rue Centrale, LaSalle (Québec) H8P 1N6;
- Parc Lefebvre – 8600, rue Hardy, LaSalle (Québec) H8N 2P5.

Les travaux visent à corriger des conditions existantes non conformes et à assurer le respect des exigences réglementaires en vigueur. Les interventions comprennent notamment, sans s'y limiter :

- Le remplacement des composantes existantes des entrées d'eau;
- La mise aux normes des installations de plomberie associées;
- L'installation d'un dispositif anti-retour (DAR) afin de prévenir les risques de

refoulement et de protéger les bâtiments contre les retours d'eau;

- Les travaux de raccordement, d'ajustement et de remise en état nécessaires à la réalisation complète des interventions.

Une partie des travaux sera réalisée dans des zones où une présence d'amiante de faible niveau a été identifiée. L'entrepreneur devra prendre toutes les mesures requises conformément à la réglementation applicable en matière de santé et sécurité au travail.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour l'exécution des travaux de remplacement et de mise aux normes des entrées d'eau dans quatre (4) bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 10 juin 2026, l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2026, les prix sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 917769 - Contrat BAT. 26-444. Six (6) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir la liste des preneurs des cahiers de charges en pièces jointes) et six (6) ont déposé une soumission, soit 100 % des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissions reçues et prix soumis. La conformité technique a été validée pour les six (6) soumissions reçues. À noter que la validation de conformité administrative n'a été effectuée que sur les trois (3) soumissions avec les prix proposés les plus bas.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
Firmes soumissionnaires		Total
1	Groupe Centco Inc.	131 301,45 \$
2	Plomberie Charbonneau Inc.	137 855,03 \$
3	Tuyauterie Expert Inc.	162 459,68 \$
4	Plomberie Noel Fredette Inc.	171 312,75 \$
5	Mécaniaction Inc.	181 085,63 \$
6	9220-9733 Québec Inc. (NEXO)	260 993,25 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		284 025,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes		174 167,97 \$
Écart entre la soumission avec le prix proposé le plus bas conforme et la dernière estimation (\$)		-152 723,59 \$
Écart entre la soumission avec le prix proposé le plus bas conforme et l'estimation (%)		-53,8 %
Écart entre la 2e soumission avec le prix proposé le plus bas conforme et la plus basse (\$)		6 553,58 \$
Écart entre la 2e soumission avec le prix proposé le plus bas conforme et la plus basse (%)		5,0%

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public;
- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à GROUPE CENTCO INC. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Six soumissions techniquement conformes ont été reçues pour le projet de remplacement et de mise aux normes des entrées d'eau. La plus basse soumission a été déposée par Groupe Centco inc. au montant de 114 200,00 \$ avant taxes, alors que la plus élevée, soumise par 9220-9733 Québec inc. (NAXO), s'élève à 227 000,00 \$ avant taxes, représentant un écart de 112 800,00 \$ ou 98,8 %.

L'écart entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse, soit celle de Plomberie Charbonneau inc., est de seulement 5 700,00 \$, ce qui représente 5,0 %. Cet écart relativement faible indique que les deux entreprises ont une compréhension similaire de l'ampleur des travaux et des coûts associés.

Les soumissions de Tuyauterie Expert inc. (141 300,00 \$), Plomberie Noël Fredette inc. (149 000,00 \$) et Mecanication inc. (157 500,00 \$) se situent dans une fourchette intermédiaire variant de 23,7 % à 37,9 % au-dessus de la plus basse soumission. Ces écarts peuvent s'expliquer par des différences dans les méthodes d'exécution proposées, les frais généraux, l'évaluation des risques liés aux travaux en présence d'amiante, la disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée ou encore les conditions d'approvisionnement des matériaux.

Quant à la soumission de 9220-9733 Québec inc. (NAXO), celle-ci est significativement plus élevée que l'ensemble des autres soumissions reçues. Elle dépasse la moyenne des soumissions de près de 50 %, ce qui laisse présumer une évaluation plus conservatrice des risques ou des coûts d'exécution, ou encore une stratégie de soumission différente de celle des autres entrepreneurs.

Considérant que la soumission de Groupe Centco inc. est non seulement la plus basse, mais qu'elle demeure cohérente avec la deuxième plus basse soumission, l'écart observé ne soulève pas d'inquiétude particulière quant à la compréhension de l'étendue des travaux. Par conséquent, la soumission de Groupe Centco inc. apparaît compétitive et avantageuse pour la réalisation du projet.

	Av. taxes (A)	TPS 5 % (B)	TVQ 9.975 % (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat	114 200,00 \$	5 710,00 \$	11 391,45 \$	131 301,45 \$	119 895,73 \$
Contingences	22 840,00 \$	1 142,00 \$	2 278,29 \$	26 260,29 \$	23 979,15 \$
Incidence	17 130,00 \$	856,50 \$	1 708,72 \$	19 695,22 \$	17 984,36 \$
Total	154 170,00 \$	7 708,50 \$	15 378,46 \$	177 256,96 \$	161 859,23 \$

Un montant de contingences afin de couvrir les travaux imprévus est prévue correspondant à 20 % du coût des travaux.

Un montant en incidence est également ajouté afin de permettre les frais incidents tel que les frais de laboratoire et d'inspection des jeux représentant à 15 % du coût des travaux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est financé par règlement d'emprunt de l'arrondissement PTI Batiments, par le biais

du programme de maintien des actifs électrique, CVAC et plomberie. Imputation en conformité avec l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces travaux sont en lien avec le changement de réglementation de vitesse. Une campagne de communication est planifiée pour ce changement de règlement et des séances d'information aux citoyens ont été faites.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 10 août 2026
Fin des travaux : 20 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Kheira KADI)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
Directeur TP LaSalle

Le : 2026-07-16



Dossier # : 1267151017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour effectuer les travaux d'aménagement du parc J.O.R.- LEDUC, pour une dépense totale de 817 239,80 \$ taxes incluses, (contrat: 619 121,06 \$ + contingences 123 824,21 \$ + incidences: 74 294,53 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public 903430.

D'octroyer à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du parc J.O.R.- LEDUC, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 619 121,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 903430, Contrat A.P. 26-1975.

D'autoriser une dépense de 123 824,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 74 294,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-27 07:36

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour effectuer les travaux d'aménagement du parc J.O.R.- LEDUC, pour une dépense totale de 817 239,80 \$ taxes incluses, (contrat: 619 121,06 \$ + contingences 123 824,21 \$ + incidences: 74 294,53 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public 903430.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste à réaliser des travaux pour la réfection partielle du parc J.O.R.-LEDUC, situé dans l'arrondissement de LaSalle entre les rues Giroux, Paquette et Béique. Le réaménagement de ce parc de voisinage permettra d'offrir un espace d'aire de jeux pour les 18 mois - 5 ans et un jeu d'eau pour les citoyens de tous âges. L'arrondissement de LaSalle a sollicité ses professionnels à l'interne dans la conception et l'élaboration de plans, détails et devis pour le réaménagement du parc. L'arrondissement de LaSalle a sollicité à l'externe des services professionnels en ingénierie électrique pour la conception, la réalisation des études d'éclairage, la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour ce volet. LaSalle sera responsable du volet surveillance des travaux de paysage du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent en la construction d'un espace d'aire de jeux pour 18 mois - 5 ans, d'un jeu d'eau accessible à tous. L'installation de nouveau mobilier urbain tel que chaises longues et bancs sans dossier permet la détente dans les nouvelles aires aménagées. La réfection d'un sentier existant, la relocalisation de tables à pique-nique et bancs sur dalle de béton, la plantation d'arbres, la transplantation d'un arbre et le changement de deux projecteurs dans le parc et le repositionnement du point d'alimentation électrique.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres pour l'exécution de *Travaux de réaménagement du jeu d'eau et de l'aire de jeux pour les 18 mois-5 ans dans le parc JOR-LEDUC dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques* a été publié sur le site électronique du SEAO le 3 juin 2026. Un délai de 35 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2026. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture. Quelques addendas ont été émis :

No 1: modification aux instructions aux soumissionnaires : montant articles 3.8.4.1 et 3.8.4.2).

No 2: Questions/réponses

No 3: Questions/réponses (demande d'équivalence)

Quatorze (14) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès-verbal de l'ouverture des soumissions en pièce jointe) et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 35,71% des preneurs du cahier des charges. Une entreprise a été déclarée non-conforme techniquement.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissions reçues et prix soumis. La conformité technique a été validée pour quatre (4) soumissions reçues. À noter que la validation de conformité administrative n'a été effectuée que sur les quatre (4) soumissions avec les prix proposés les plus bas.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
Firmes soumissionnaires		Total
1	AMENAGEMENTS SUD-OUEST	619 121,06 \$
2	REALISATION DYNAMIQUE INC.	622 431,35 \$
3	CONSTRUCTION MORIVAL LTEE (Non conforme techniquement)	661 320,10 \$
4	LES ENTREPRISES VENTEC INC	697 231,40 \$
5	TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS	716 993,50 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		603 383,07 \$
Coût moyen des soumissions		663 419,48 \$
Écart entre la soumission avec le prix proposé le plus bas conforme et la dernière estimation (\$)		15 737,98 \$
Écart entre la soumission avec le prix proposé le plus bas conforme et l'estimation (%)		2,6 %
Écart entre la 2e soumission avec le prix proposé le plus bas conforme et la plus basse (\$)		3 310,29 \$
Écart entre la 2e soumission avec le prix proposé le plus bas conforme et la plus basse (%)		0,5%

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de
- s'attendre d'une partie à un contrat public;
- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Aménagements Sud-Ouest, la soumission avec le prix proposé le plus bas conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé nos estimations à celles des adjudicataires et nous constatons que le montant de la soumission avec le prix proposé le plus bas conforme est de 2,61% supérieur au montant de l'estimation ce qui correspond aux

barèmes de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses totales associées au projet sont réparties tel que le tableau de répartition des coûts ci-dessous :

	Av. taxes (A)	TPS 5 % (B)	TVQ 9.975 % (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat	538 483,20 \$	26 924,16 \$	53 713,70 \$	619 121,06 \$	565 340,05 \$
Contingence	107 696,64 \$	5384,83 \$	10 742,74 \$	123 824,21 \$	113 068,01 \$
Incidence	64 617,98 \$	3 230,90 \$	6 445,64 \$	74 294,53 \$	67 840,81 \$
Total	710 797,82 \$	35 539,89 \$	70 902,08 \$	817 239,80 \$	746 248,87 \$

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années :

RE : LAS-0169 Parcs / piscines CA25 200124

Projets	2026	2027	2028	Ultérieur	Total
34210 - Programme de réaménagement de parcs anciens	597	112	37	-	746
Total	597	112	37	-	746

Un montant de contingences afin de couvrir les travaux imprévus est prévue correspondant à 20 % du coût des travaux.

Un montant en incidence est également ajouté afin de permettre les frais incidents tel que les frais de laboratoire et d'inspection des jeux représentant à 12 % du coût des travaux.

MONTREAL 2030

Le présent sommaire décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Août 2026

Début des travaux : Août 2026

Fin des travaux : Juin 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Kheira KADI)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Le : 2026-07-16



Dossier # : 1260269004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Cardin Julien Inc., au montant de 269 311,12 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de restauration et de transformation de l'ancien Hôtel de Ville situé au 13, avenue Strathyre, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 353 173,34 \$, taxes incluses (contrat : 269 311,12 \$ + contingences : 53 862,22 \$ + incidences : 30 000 \$).

D'octroyer à Cardin Julien Inc. le contrat de gré à gré conformément à l'article 8 du *Règlement sur l'attribution de certains contrats d'organismes municipaux*, d'une dépense maximale de 353 173,34 \$ taxes incluses (contrat : 269 311,12 \$ + contingences : 53 862,22 \$ + incidences : 30 000 \$), pour la surveillance additionnelle des travaux dans le cadre du projet de restauration et de transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-28 08:23

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1260269004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Cardin Julien Inc., au montant de 269 311,12 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de restauration et de transformation de l'ancien Hôtel de Ville situé au 13, avenue Strathyre, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 353 173,34 \$, taxes incluses (contrat : 269 311,12 \$ + contingences : 53 862,22 \$ + incidences : 30 000 \$).

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'appel d'offres public n° 745242 lancé en 2023 pour l'octroi de services professionnels, l'arrondissement de LaSalle a confié à la firme Cardin Julien inc. un mandat pour la réalisation du projet de restauration et de transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre, en centre culturel. Ce mandat comprend l'élaboration des plans et devis pour l'ensemble des disciplines, l'accompagnement durant l'appel d'offres ainsi que les services professionnels requis, incluant la surveillance, lors de la phase de réalisation des travaux.

Les travaux ont débuté en juin 2024 par l'entrepreneur Procova inc., sous la surveillance des professionnels de Cardin Julien Architectes Inc.

Initialement prévus pour décembre 2025, la fin des travaux a été reportée en raison d'imprévus majeurs, dont l'effondrement d'une portion importante du bâtiment de la Maison Brunning. Cet événement a entraîné une interruption complète du chantier pour une période d'environ deux (2) mois. De plus, les exigences additionnelles de la CNESST, notamment la reconnaissance de la Ville à titre de maître d'œuvre, ont occasionné des délais supplémentaires.

En conséquence, la réception provisoire des travaux est désormais prévue pour l'automne 2026.

Afin d'assurer la continuité des services professionnels en cours et de mener à terme la surveillance des travaux jusqu'à l'achèvement du projet, il est proposé, d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Cardin Julien Architectes pour la poursuite de ce mandat.

Cette attribution est conforme à l'article 8 du *Règlement sur l'attribution de certains contrats d'organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré*. Ce règlement permet d'attribuer un contrat de services professionnels de gré à gré à une firme ayant réalisé les plans et devis à la suite d'une procédure ouverte, lorsque le mandat vise notamment la surveillance de travaux dont la durée a été prolongée et pour

lesquels ces plans et devis ont été conçus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 20 0390 – Adoptée le 8 septembre 2025 - D'amender la résolution CA23 20 0037 adoptée le 6 février 2023, afin d'augmenter les contingences de 250 000 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Cardin Julien Inc., pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel, majorant ainsi la dépense initiale du projet de 1 473 690,16 \$, taxes incluses, à 1 723 690,16 \$, taxes incluses.(GDD 1250269006)

Résolution CA23 20 0037 – Adoptée le 6 février 2023 : D'autoriser une dépense totale de 1 473 690,16 \$ taxes incluses (contrat : 1 161 408,47 \$ + contingences: 232 281,69 \$ + incidences : 80 000,00\$) pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel, et d'accorder à Cardin Julien Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 745242 à cette fin, au prix total de 1 161 408,47 \$, taxes incluses (GDD :1230269002).

Résolution CA23 20 0038 – Adoptée le 6 février 2023 : D'autoriser une dépense maximale de 128 461,10 \$, taxes incluses (contrat : 107 050,92 \$ + contingences: 21 410,18 \$) pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, et d'accorder à WSP Canada Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 749280 à cette fin, au prix de 107 050,92 \$ taxes incluses. (GDD 1230269003)

Résolution CA19 20 0313 – Adoptée le 8 juillet 2019 D'autoriser une dépense de 979 989,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses pour des travaux de décontamination et de démolition sélective et d'accorder à Les Entreprises Géniam le contrat de l'appel d'offres public n° 597599 au prix total de 849 090,38 \$ taxes incluses. (GDD 1190269008)

Décision : D1190269005 du 14 juin 2019 - D'autoriser une dépense de 62 610,21 \$ taxes incluses (contrat: 56 918,37 \$ + contingences: 5 691,84 \$), pour des services professionnels d'un économiste de la construction et d'accorder le contrat à GLT+ en vertu de l'entente-cadre numéro 1321299, au prix de sa soumission soit au prix total de 56 918,37 \$ taxes incluses. (GDD 2190269005)

Résolution : CA19 20 0205 – adoptée le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense totale de 595 398,39 \$ taxes et contingences incluses et d'accorder à Cardin Julien Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 591219 au prix total de 541 271, 26 \$, taxes incluses (GDD 1190269005)

Résolution CA19 20 0206 - Adoptée le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense de 116 683,53 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels LEED et d'accorder à Bouthillette Parizeau Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 593647 au prix de 106 075,94 \$ taxes incluses. (GDD 1190269006)

Résolution CA19 20 0204 – Adoptée – le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense de 192 101,31 \$, taxes, contingences et frais incidents inclus, pour les expertises archéologiques et d'accorder à Ethnoscop Inc., le contrat de l'appel d'offres public 590779 au prix de 175 334,58 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le mandat comprend principalement les services suivants :

- Participation aux réunions de chantier ;
- Réalisation des visites de chantier et production des rapports ;
- Réponse aux demandes d'information (QRT) ;
- Analyse et approbation des dessins d'atelier ;
- Analyse des demandes de paiement et émission des certificats de paiement ;
- Assurer la coordination interdisciplinaire continue ;
- Services durant la mise en œuvre des travaux ;
- Maintien de la responsabilité professionnelle ;
- Services de coordination liés à la certification LEED.

JUSTIFICATION

Cette dépense additionnelle est indispensable pour permettre de compléter tous les services à rendre en architecture et en ingénierie et mener à terme la surveillance des travaux jusqu'à la clôture du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 353 173,34 \$ taxes incluses (contrat : 269 311,12 \$ + contingences : 53 862,22 \$ + incidences : 30 000 \$). \$, proviendra du PDI LaSalle.

Des contingences de 53 862,22 \$ taxes incluses sont ajoutées afin de couvrir d'éventuels services imprévus, correspondant à 20% de contrat.

Un montant de 30 000 \$ taxes incluses est également prévu à titre de dépenses incidentes. Cette enveloppe pourra notamment servir à couvrir des coûts liés à des analyses de laboratoire ainsi qu'à d'autres services ou expertises techniques ou professionnelles requis en cours de ce mandat.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce mandat, déjà en cours, a pris effet à la date initialement prévue pour la réception provisoire du chantier, soit le 11 décembre 2025. Il se poursuivra jusqu'à la réception provisoire finale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2026-07-08



Dossier # : 1260269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à COEX Architecture S.E.N.C.R.L., pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc, afin d'augmenter les incidences de 46 958,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet à 444 300,16 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 854466.

D'autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à COEX Architecture S.E.N.C.R.L., pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc, afin d'augmenter les incidences de 46 958,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet à 444 300,16 \$, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 854466.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 14:34

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1260269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à COEX Architecture S.E.N.C.R.L., pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc, afin d'augmenter les incidences de 46 958,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet à 444 300,16 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 854466.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de réfection de la toiture et la gestion des eaux pluviales au complexe aquatique Michel-Leduc conclu entre COEX Architecture S.E.N.C.R.L. et l'Arrondissement de LaSalle, des analyses réalisées au cours de l'avancement du mandat ont permis d'identifier plusieurs contraintes et particularités propres au site, lesquelles nécessitent la réalisation d'expertises et d'études complémentaires non prévues lors de l'établissement du budget initial des incidences.

Par ailleurs, certaines exigences réglementaires applicables au projet, notamment celles découlant du Règlement 20-030 concernant la gestion des eaux pluviales (bassin de rétention souterrain et gestion des eaux des drains périphériques) commandent des validations techniques supplémentaires ainsi que la production de documentation spécialisée afin d'assurer la conformité du projet et l'obtention des autorisations requises.

La poursuite de la conception et l'élaboration des plans et devis dépend des résultats de ces expertises supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 20 0195 – Adoptée le 5 mai 2025 – D'octroyer le contrat à COEX Architecture S.E.N.C.R.L., pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle au montant de 397 342,11 \$ taxes incluses (contrat : 283 815,79 \$ - contingences: 56 763,16 \$ - incidences: 56 763,16 \$)

DESCRIPTION

Le mandat comprend principalement les services suivants :

- Services géotechniques ;
- Tests de perméabilité des sols ;
- Mesures des niveaux de la nappe phréatique ;
- Autres analyses connexes et d'éventuelles services ou expertises techniques ou professionnels.

JUSTIFICATION

Cette dépense additionnelle est indispensable pour permettre de compléter la collecte des informations nécessaires pour permettre la poursuite de la conception et l'élaboration des plans et devis et mener à terme le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de l'augmentation des frais incidents de 46 958,06 \$ taxes incluses, proviendra du PDI LaSalle.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le mandat, déjà en cours se poursuivra jusqu'à la fin du contrat des services professionnels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica

ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2026-07-14



Dossier # : 1269156002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy à des fins de programme de persévérance scolaire pour un loyer total de 2 600 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2026 au 11 juin 2027.

D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy à des fins de programme de persévérance scolaire pour un loyer total de 2 600 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2026 au 11 juin 2027.

D'imputer les revenus de location conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 15:44

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1269156002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy à des fins de programme de persévérance scolaire pour un loyer total de 2 600 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2026 au 11 juin 2027.

CONTENU

CONTEXTE

Le YMCA offre depuis 26 ans, le programme Alternative Suspension, maintenant nommé Rebond depuis la dernière année scolaire. Le programme Rebond qui cible les jeunes du secondaire qui sont suspendus de l'école en transformant cette période de crise en occasion d'apprentissage. Le programme est offert aux adolescents des écoles francophones du territoire laSallois, soit Caroline Dawson et Cavellier-De LaSalle. Chaque année, c'est entre 30 et 50 jeunes qui profitent du programme.

Le YMCA occupait les locaux du CRCL lors de la gestion déléguée de Loisirs Laurendeau-Dunton en 2020-2021 et, ensuite, avec l'arrondissement LaSalle depuis la reprise de la gestion du CRCL. Le CRCL est un lieu idéal pour le projet par l'utilisation du local polyvalent à l'entrée du bâtiment, avec un accès facile par le transport en commun pour les étudiants.

Actuellement, le YMCA offre le programme Rebond dans 17 lieux. 7 locaux sont directement dans un YMCA tandis que 10 autres sont dans des locaux d'arrondissement ou d'OBNL. Par exemple, l'arrondissement Anjou, Pierrefonds et Westmount prêtent un local gratuitement, tandis qu'à Verdun, c'est un OBNL qui loue à faible coût.

Pour 2026-2027, le coût mensuel sera augmenté de 2 % pour un coût de 260 \$ par mois, donc un total de 2 600 \$ de septembre 2026 à juin 2027.

Le YMCA n'a pas d'autre lieu alternatif envisageable sur le territoire. Ils ont exploré d'autres alternatives sans succès. Les étudiants laSallois suspendus n'auraient d'autres choix que de se rendre à Verdun ou dans le sud-ouest. Sachant que la motivation scolaire est déjà fragilisée, le trajet deviendrait nettement un frein de plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 200429 (1259156003) - 29 septembre 2025 : D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 550 \$, taxes incluses, pour la

période du 8 septembre 2025 au 12 juin 2026

CA 24 200474 (1239156002) - 2 décembre 2024 : D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 500 \$ taxes incluses pour la période du 3 septembre 2024 au 13 juin 2025

CA 22 200342 (1227817010) - 7 novembre 2022 : D'autoriser la signature du bail à intervenir entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 860,00 \$ taxes incluses avec effet rétroactif au 12 septembre 2022

DESCRIPTION

Le YMCA a besoin d'avoir accès à un local ayant un bureau pour l'intervenant(e), 6 espaces/bureaux pour les jeunes suspendus, un tableau et un espace de rangement. Vu la nature du programme, le YMCA ne peut se tenir dans une école. Ce dernier souhaite poursuivre l'utilisation du local polyvalent 1 qui convient à leurs besoins.

Le CRCL est un lieu central pour les jeunes de l'arrondissement, qui est accessible en transport en commun. Le local polyvalent 1, situé tout près de l'entrée du bâtiment, est disponible et est un espace idéal pour le programme. L'utilisation actuelle des organismes reconnus ne nécessite pas l'utilisation du local polyvalent 1 en journée la semaine.

La cohabitation entre les organismes utilisateurs du CRCL et le YMCA est possible en utilisant la salle polyvalente 1. Durant la journée en semaine, c'est le YMCA qui occupe la salle polyvalente 1, tandis que le soir et les fins de semaines, ce sont des organismes reconnus qui en font la demande. Durant l'été, le local est également libéré et utilisé par un camp de jour.

Le programme Rebond est étroitement relié aux valeurs et clientèles cibles du CRCL et vient bonifier le service offert à la population.

JUSTIFICATION

Considérant la nature du programme qui cible une clientèle prioritaire au CRCL, il est demandé de déroger au règlement de tarification et permettre un tarif de 260 \$ par mois pour le prêt du local polyvalent 1 au YMCA pour leur programme Rebond.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus de locations seront déposés dans la clé comptable 301731-07121-44303-010918-015089-000000

MONTREAL 2030

N/A

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-20

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1267475009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à tenir un barbecue et distribuer de la nourriture lors de son évènement "Block Party" qui se tiendra au parc Lefevbre le dimanche 9 août 2026 et accorder une contribution financière de 8 720 \$ pour cet évènement.

D'autoriser le Programme de Basketball des Leaders à tenir un barbecue et distribuer de la nourriture lors de son évènement "Block Party" qui se tiendra au parc Lefevbre le dimanche 9 août 2026.

D'accorder une contribution financière de 8 720 \$ pour cet évènement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 15:44

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267475009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à tenir un barbecue et distribuer de la nourriture lors de son évènement "Block Party" qui se tiendra au parc Lefebvre le dimanche 9 août 2026 et accorder une contribution financière de 8 720 \$ pour cet évènement.

CONTENU

CONTEXTE

La fête de quartier (Block Party) de l'organisme Programme de Basketball des Leaders est une fête qui rassemble les familles et les adolescents. C'est un événement communautaire vibrant et inclusif où tous les membres de la communauté sont invités à se rassembler pour une journée de plaisir et de convivialité. Lors de cette fête, les participants ont accès à diverses activités comme des ateliers créatifs, des défis de fitness et des jeux familiaux. Ils peuvent également savourer des repas et des collations offerts gratuitement, se faire couper les cheveux, et participer à des matchs de flag football. Les citoyens pourront aussi assister à des parties de basketball qui regroupent les meilleurs joueurs. Toutes les activités se déroulent en même temps, tout au long de la journée, ce qui donne l'occasion à la communauté de se promener et de choisir ce qui les intéresse. En début de journée, il y aura aussi des dons de vêtements d'une marque montréalaise. Le block party est une occasion idéale pour renforcer les liens communautaires et passer du bon temps ensemble en plein air!

Afin d'améliorer le soutien offert aux organismes et regroupements de résidents laSallois, l'arrondissement de LaSalle s'est doté en 2023 d'un programme de soutien financier aux événements. Ce programme permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier. L'organisme mentionné dans le tableau ci-dessous a déposé une demande de soutien financier, dans le cadre de ce programme, pour la tenue d'un événement extérieur ayant lieu sur le territoire laSallois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0301 (1257817013): D'accorder des contributions financières totalisant 15 030 \$, à deux (2) organismes pour l'organisation d'événements, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements LaSallois. D'accorder aux Les Rapides du Lac St-Louis 3 400 \$, et 11 630 \$ au Programme de basketball des Leaders.

CA24 20 0270 (1248157002) : D'accorder des contributions financières totalisant 53 700 \$, taxes incluses si applicables, à neuf (9) organismes pour l'organisation d'événements, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois

CA23 20 0206 (1238157004) : D'adopter le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser la tenue de cet événement d'envergure ainsi qu'à autoriser l'organisme à distribuer de la nourriture et à organiser un BBQ sur place. En plus des dérogations ci-dessus, Programme de Basketball des Leaders demande à la Direction des sports, loisirs, culture et développement social un soutien logistique en prêt de matériel.

Ce sommaire vise également à accorder une contribution financière de 8 720 \$, à l'organisme dans le but de soutenir l'événement, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements LaSallois.

L'événement se déroulant le 9 août 2026 de 11 h à 20 h, comprendra :

- Des matchs de basketball et de football;
- Des kiosques de nourriture;
- Des activités familiales.

La contribution financière de 8 720 \$ servira à la réalisation de l'événement extérieur ayant lieu sur le territoire laSallois et ouvert à l'ensemble de la population.

L'arrondissement fournira également des biens et services tels que :

- l'accompagnement par l'agente de développement, d'un régisseur et d'un contremaître électricien pour soutenir la réalisation de l'événement;
- la disponibilité d'une équipe de transport;
- la disponibilité d'un membre du personnel, à titre de soutien, la journée de l'événement.

Le Programme de Basketball des Leaders est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement dans la catégorie associé.

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, notamment l'orientation 3 - une communauté solidaire, équitable et inclusive - visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	Nom de l'événement	Montant recommandé
Programme de Basketball des Leaders	Block party (Fête de quartier)	8 720 \$
TOTAL		8 720 \$

La demande de soutien financier respecte le maximum admissible fixé à 70 % du budget global de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois et est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

La clé comptable pour le programme soutien aux événements est le 301731-07189-61900-016491-000000-015105.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités suivantes:

- **Priorité 9:** Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.
- **Priorité 19:** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de l'autorisation du conseil d'arrondissement quant à l'octroi des montants prévus, la qualité des événements proposés pourrait être compromise et les organismes ne pourraient bénéficier du soutien financier nécessaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
Agente de developpement d'activites
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-16

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1265480008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 16 974 \$ à cinq organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois: l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, la Table de développement social de LaSalle, le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., la Communauté de swahili du Canada et Momo Elite.

D'accorder une contribution financière totale de 16 974 \$ à cinq organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois selon la répartition suivante:

Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	4 000 \$
Table de développement social de LaSalle	3 400 \$
Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc.	2 274 \$
Communauté de Swahili du Canada	3 400 \$
Momo Élite	3 900 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-24 10:58

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265480008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 16 974 \$ à cinq organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois: l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, la Table de développement social de LaSalle, le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., la Communauté de swahili du Canada et Momo Elite.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.

L'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, la Table de développement social de LaSalle, le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., la Communauté de Swahili du Canada ainsi que Momo Elite ont déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0026 - D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme pour la tenue de leur festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs qui s'est tenu au Centre Culturel et Communautaire Henri Lemieux du 12 au 16 août 2025.

CA25 20 0354 - D'accorder une contribution financière de 2 380 \$ au Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour soutenir la réalisation de leur célébration de l'ITALFEST le 10 août 2025 au parc Ouellette.

DESCRIPTION

L'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme organisera du 11 au 15 août 2026 au Centre culturel et communautaire Henri Lemieux son festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs (FEAIA) avec un lancement officiel prévu le 17 juillet à la salle de réception Sofia. Ce festival a vu le jour il y a 17 ans et qui est devenu le plus grand exercice de rapprochement interculturel du sud-ouest de l'île de Montréal. Guidé par la passion de promouvoir la diversité culturelle, FEAIA propose gratuitement au public des rencontres avec des artistes et artisans, des démonstrations participatives, une exposition d'art visuel, des spectacles, des échanges après-spectacles et des activités pour

toute la famille.

La Table de développement social de LaSalle organisera du 19 au 21 août 2026 dans le cadre du projet du shack communautaire au parc Ménard, le Festival des savoirs partagés qui est un événement citoyen et festif organisé dans le but lutter contre l'exclusion sociale, rassemblant les habitants de différents milieux autour d'activités, d'arts et d'ateliers collaboratifs.

Le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. organisera le 8 août 2026 au niveau du chalet du parc Ouellette l'Italfest qui consiste en une célébration de la culture italienne avec la communauté lasalloise. Des activités de rapprochement interculturel sont prévues afin d'en faire connaître au grand public les diverses facettes.

La Communauté de Swahili du Canada organise le 25 juillet 2026 au Parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain son festival annuel de célébration mettant en avant la culture swahili à travers des activités culturelles, familiales, des prestations artistiques. Ce festival se veut un moment de communion et de mise en valeur du vivre-ensemble.

Momo Elite organise son événement le 18 juillet 2026 au Parc Lacharité consistant en une célébration de la culture afro-canadienne avec au programme: défilé de personnalités de la communauté avec des habits traditionnels, prestations artistiques, gastronomie camerounaise et des pôles d'échanges avec des partenaires tels que le Carrefour emploi jeunesse, le SIM etc.

JUSTIFICATION

Ces demandes répondent aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs et à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises.

À la suite de l'analyse des cinq demandes par le comité, les subventions proposées respectent le maximum admissible fixé à 70 % du budget des événements proposés selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois. De plus, il est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

L'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, la Communauté de Swahili du Canada et Momo Elite sont reconnus en tant que partenaire par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle, tandis que la Table de développement social de LaSalle est un partenaire privilégié et stratégique de l'arrondissement. Quant au club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., il est reconnu dans la catégorie associé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois, une contribution financière est accordée aux cinq organismes selon la répartition suivante:

Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	4 000\$
Table de développement social de LaSalle	3 400\$
Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc.	2 274\$
Communauté Swahili du Canada	3 400\$
Momo Elite	3 900\$
TOTAL	16 974\$

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organismes visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organismes a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

Le : 2026-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1268891016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 720 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du comité de citoyens Highlands, pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands qui se tiendra au parc Dalmany le samedi 12 septembre 2026 et autoriser l'organisme à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.

D'accorder une contribution financière de 3 720 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands, pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands qui se tiendra au parc Dalmany le samedi 12 septembre et remis en cas de pluie le dimanche 13 septembre 2026.

D'autoriser un défilé du Corps de cornemuses et tambours de la GRC et de sécuriser le parcours des rues du quartier Highlands :

Avenue Bélanger;

Rue Des Oblats;

Rue Maria;

Boulevard LaSalle;

Avenue Highlands et rue Dalmany.

D'autoriser Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

L'organisme devra soumettre le formulaire pour une reddition de compte et présenter des factures à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. La reddition de compte devra être déposée dans les trente (30) jours suivant la fin de l'événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-27 07:29

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 720 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du comité de citoyens Highlands, pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands qui se tiendra au parc Dalmany le samedi 12 septembre 2026 et autoriser l'organisme à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien financier aux événements laSallois vise à appuyer et soutenir les événements ouverts au public se déroulant sur le territoire de LaSalle, en s'appuyant sur des critères clairs afin d'assurer un traitement équitable des demandes d'aide financière.

Dans ce contexte, le comité citoyens Highlands a soumis une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de son événement. Pour les besoins de cette demande, l'organisme Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc. agit à titre de fiduciaire et de représentant légal du comité dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien aux événements

Il est également demandé de sécuriser quelques rues du quartier Highlands qui demeureront ouvertes à la circulation. Le Corps de cornemuses et tambours de la GRC se produira lors d'un défilé afin de lancer le début des activités. La fête sera composée d'ateliers artistiques, de dégustations et d'un service de bar avec un espace adapté et convivial. On y trouvera aussi un aire de jeux pour les plus jeunes, maquillage et prestations musicales. Les organisateurs invitent la participation citoyenne bénévole et organismes à tenir un kiosque de type « foire ». L'ensemble des activités de même que la nourriture seront offertes gratuitement aux citoyens et citoyennes ainsi que les boissons alcoolisées qui seront servies et non vendues.

La sécurité de tous les accès des lieux sera assurée par des bénévoles. Le comité vie de quartier certifie qu'un service de premiers soins sera à la disposition des citoyens et des citoyennes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0430 (1258891014) :D'entériner la décision d'accorder une contribution financière

de 2 750 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands réalisée au parc Dalmany le samedi 27 septembre 2025.

DESCRIPTION

Le comité citoyens Highlands organise la Fête extérieure ouverte à toute la population laSalloise le 12 septembre dans le parc Dalmany et remis au dimanche 13 septembre en cas de pluie. Un montant de 3 720 \$ est accordé pour la réalisation de leur événement pour une programmation familiale et diversifiée. Des activités, de danse, parcours et ateliers pour les enfants seront offerts, en plus de prestations musicales. Participation de divers organismes dans le cadre d'échanges avec la communauté, dont différents kiosques incluant le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. L'Arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'analyse de la demande par le comité, la subvention proposée est de 3 720 \$ respectant le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois, de plus elle est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Le dossier présenté atteint les résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien,développement social et
événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-20

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1265459066

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du formulaire de candidature pour l'adhésion au programme "Communauté amie des abeilles" et autoriser une dépense annuelle de 400 \$ pour l'adhésion au programme.

Autoriser la signature du formulaire de candidature pour l'adhésion au programme "Communauté amie des abeilles" et autoriser une dépense annuelle de 400 \$ pour l'adhésion au programme.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-24 10:58

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459066

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du formulaire de candidature pour l'adhésion au programme "Communauté amie des abeilles" et autoriser une dépense annuelle de 400 \$ pour l'adhésion au programme.

CONTENU

CONTEXTE

« Bee City Canada » est une organisation qui a été fondée en 2016 et dont la mission principale est d'inciter diverses entités (villes, municipalités, premières nations, écoles, entreprises, etc.) à s'engager dans la protection des pollinisateurs. Pour atteindre son objectif, l'organisation a mis en place des programmes de reconnaissance pour les entités qui prennent (ou projettent de prendre) des initiatives pour aider les pollinisateurs. C'est ainsi que les programmes « Ville amie des abeilles » (pour les villes, municipalités et premières nations), « Établissement scolaire ami des abeilles » et « Entreprise amie des abeilles » ont vu le jour et sont, aujourd'hui, collectivement appelés le programme « Communauté amie des abeilles ».

L'adhésion de l'arrondissement au programme « Communauté amie des abeilles » fait partie des actions en biodiversité du Plan local de transition écologique 2025-2030, soit la mesure 13 : « Mettre en œuvre les actions nécessaires et soumettre la candidature pour atteindre la certification *Ville Amie des Abeilles* ».

La biodiversité représente une composante fondamentale pour renforcer la résilience écologique de notre territoire. Notre engagement au programme « Communauté amie des abeilles » permettra de soutenir les écosystèmes naturels qui nous rendent de précieux services, appelés services écosystémiques, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des LaSallois(es).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'adhésion de l'arrondissement au programme fera de LaSalle le deuxième arrondissement à Montréal à être officiellement désigné « Communauté amie des abeilles » et consolidera ainsi sa position de meneur dans la cause environnementale pour les années à venir. En effet, le programme « Communauté d'abeilles » requiert, de la part des adhérents, des actions concrètes en faveur des pollinisateurs, à savoir :

- La création d'habitats propices à ces derniers;
- L'éducation citoyenne sur les pollinisateurs;
- La célébration des pollinisateurs, notamment lors de la semaine internationale qui leur est consacrée (troisième semaine du mois de juin).

Les actions entreprises depuis plusieurs années par l'Arrondissement pour la protection de la biodiversité remplissent déjà en grande partie ces prérequis. De plus, les projets en cours et prévus à LaSalle concordent avec les objectifs du programme. Ces engagements comprennent notamment :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan local de transition écologique (PLTÉ) qui vise à protéger et valoriser la biodiversité;
- La création de nouveaux jardins de plantes indigènes pour pollinisateurs;
- L'installation de panneaux éducatifs près des jardins pour pollinisateurs;
- L'offre de plantes mellifères et indigènes lors de la journée verte;
- La renaturalisation de certaines zones en rive;
- La poursuite des programmes d'éducation environnementale pour les citoyens et citoyennes.

Plusieurs activités éducatives sur les pollinisateurs (kiosques, plantation de plantes mellifères, etc.) seront également planifiées afin de célébrer les pollinisateurs.

JUSTIFICATION

Le programme « Communauté amie des abeilles » permettra de poursuivre des initiatives en transition écologique issus de notre Plan local de transition écologique 2025-2030, soit :

- d'améliorer la sensibilisation face aux pollinisateurs;
- de protéger et valoriser la biodiversité;
- et de contribuer à la résilience des quartiers.

Les projets développés permettront d'accélérer la transition écologique locale, notamment par la mise en place de mesures permettant d'atténuer ou de favoriser l'adaptation de la collectivité face aux crises climatiques, économiques et sociales.

De plus, cette désignation récompensera les efforts déjà fournis par l'Arrondissement pour l'environnement et le bien-être de la communauté laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion au programme « Communauté amie des abeilles » est variable selon la taille de la municipalité.

Pour une population de 50 001 à 100 000 habitants, en 2026, la municipalité est assujettie à des frais annuels de 400 \$.

Le montant sera ajusté annuellement selon les nouvelles informations indiquées sur le site Internet de l'organisme.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en concordance avec la priorité 2. L'adhésion au programme « Communauté amie des abeilles » permet d'accélérer la

transition écologique, en mettant la biodiversité au cœur des décisions, notamment par la création d'un groupe de travail qui veillera à protéger, valoriser et augmenter le nombre d'habitats pour les pollinisateurs.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 août 2026 : Signature de la résolution par le conseil d'arrondissement

Septembre 2026 : Création et rencontre de démarrage du comité

Octobre-novembre 2026 : Inscription au programme

Janvier 2027 : Planification des actions avec le comité

Avril-mai 2027: Démarrage des actions

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie GIRARD-BRISSON
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-07-23



Dossier # : 1261526008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Mme Valérie Medzalabanleth, chef de division - culture et bibliothèque en arrondissement, à signer au nom de l'arrondissement de LaSalle, tous les documents liés à Patrimoine canadien dans le cadre du projet du 200e anniversaire du Moulin Fleming déposé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

D'autoriser Mme Valérie Medzalabanleth, chef de division - culture et bibliothèque en arrondissement, à signer au nom de l'arrondissement de LaSalle, tous les documents de Patrimoine canadien liés au projet du 200e anniversaire du Moulin Fleming déposé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-27 07:46

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1261526008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Mme Valérie Medzalabanleth, chef de division - culture et bibliothèque en arrondissement, à signer au nom de l'arrondissement de LaSalle, tous les documents liés à Patrimoine canadien dans le cadre du projet du 200e anniversaire du Moulin Fleming déposé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du dépôt du projet de la commémoration du Moulin Fleming en 2027, qui a été fait le 29 mai 2026, Patrimoine canadien exige une résolution municipale afin d'autoriser une personne désignée, au nom de l'arrondissement, à signer tous les documents légaux et fiscaux liés au projet, notamment l'entente de financement, le formulaire de dépôt direct, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0213 (1261526007) 1 juin 2026 : Entériner l'autorisation de déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour le 200e anniversaire du Moulin Fleming par la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social;

CA25 20 0471 (1258891015) 17 novembre 2025 : Autoriser la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social et événements publics à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2026;

CA19 20 0511 (1197551038) 4 novembre 2019 : D'autoriser la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2020.

DESCRIPTION

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a déposé une demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation du 200e anniversaire du Moulin Fleming et désigne madame Valérie Medzalabanleth, cheffe de division culture et bibliothèque, pour agir à titre de signataire des documents légaux et fiscaux de Patrimoine canadien liés au projet.

JUSTIFICATION

Afin d'être admissible à la subvention, un signataire des documents légaux et fiscaux de Patrimoine canadien lié à l'organisation et à la programmation du 200e anniversaire du Moulin Fleming qui aura lieu de juin à septembre 2027 doit être identifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une demande de financement à Patrimoine canadien pour un versement de 188 000 \$ a été déposé afin de soutenir les festivités.

MONTREAL 2030

15 Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe des communications de l'arrondissement de LaSalle prévoit l'élaboration d'une campagne entourant les festivités du 200e du Moulin Fleming. Déployée sur différentes plateformes de communication, cette campagne comprendrait les outils suivants :

- Médias numériques : site Web, infolettre, création d'une capsule vidéo, réseaux sociaux, écrans numériques
- Relations publiques : relation de presse
- Médias traditionnels : oriflammes , affichages, publicité radio

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement le 3 août 2026;
Remise de la résolution à Patrimoine canadien 7 août 2026;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-02

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division culture et bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement sociale



Dossier # : 1267475007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club Élite Triathlon à tenir un triathlon le 23 août 2026 et autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

D'autoriser le Club Élite Triathlon à tenir un Triathlon le 23 août 2026 et autoriser la fermeture de rues faisant partie du parcours.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-27 07:43

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267475007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club Élite Triathlon à tenir un triathlon le 23 août 2026 et autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

CONTENU

CONTEXTE

Le club Élite Triathlon a pour objectif de promouvoir la discipline du triathlon dans la région ouest de Montréal et d'offrir aux citoyens une activité axée sur les saines habitudes de vie, en plus de récolter des fonds pour le Club. L'édition 2026 sera la 4e édition de cet événement. Le succès des trois premières éditions vient positionner la discipline du triathlon sur le territoire de LaSalle et permet à l'organisme de recruter de nouveaux membres. L'événement favorise les saines habitudes de vie. L'événement respecte les exigences du Guide des événements nautiques et aquatiques de la Société de sauvetage du Québec.

Le club Élite Triathlon est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique. Le promoteur sollicite l'aide de l'arrondissement pour un soutien logistique (prêt de matériel, encadrement et sécurité), en plus de demander l'autorisation pour la fermeture de rue en collaboration avec le SPVM et le SIM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0309 (1257817017) - 7 juillet 2025: D'autoriser le Club Élite Triathlon à tenir un Triathlon le 24 août 2025 et autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

CA24 20 0282 (1248420023) - 8 juillet 2024: D'autoriser le Club Élite Triathlon à tenir un Triathlon le 25 août 2024 et autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

CA23 20 0167 (1237817008) - 1er mai 2023 : D'autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 23 juillet 2023. D'autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. D'accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

Le triathlon de LaSalle est organisé par le Club Élite Triathlon, un organisme reconnu en vertu de la politique de reconnaissance de l'arrondissement, dans la catégorie des organismes associés.

Le triathlon de LaSalle en est à sa quatrième édition. En 2025, l'événement a attiré 258 participants à travers les différentes épreuves, soit un maintien du nombre de participants par rapport à 2024 (262 participants).

Pour assurer le bon déroulement de l'événement, l'organisme regroupera environ soixante-dix bénévoles, qui s'occuperont de la sécurité, des premiers soins, de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

L'événement aura lieu dans le cadre enchanteur du parc des Rapides - Terrasse Serre. Les trois parcours permettront de découvrir le fleuve Saint-Laurent et ses paysages riverains:

- Le parcours de natation se déroulera dans le bassin du parc des Rapides, dans un secteur en eau calme.
- Le parcours de vélo emprunte le boulevard LaSalle entre la 8e avenue et la rue Raymond.
- Le parcours de course à pied d'une longueur approximative d'un kilomètre emprunte la piste cyclable, également entre la 8e avenue et la rue Raymond.

L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise de triathlon et l'objectif est d'accueillir près de 400 athlètes de LaSalle, des environs et de partout au Québec.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination et le soutien à la réalisation de l'événement par une agente de développement et un régisseur;
- le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance le 23 août 2026.

De plus, la sécurité et l'encadrement du triathlon considérant les fermetures de rues sont assurés par le poste de quartier 13 (SPVM).

JUSTIFICATION

Considérant que:

- La promotion du triathlon et des saines habitudes de vie correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à entretenir leur santé et à bouger.
- L'organisateur de l'événement, le club Élite Triathlon, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.
- L'organisme est en pleine expansion (augmentation du membership depuis 2022, dont 14% entre 2024 et 2025).
- L'arrondissement soutient d'autres événements sportifs tels que la traditionnelle Course et Marche Populaire en mars et le Soccerfest au mois d'août.
- Cette compétition de triathlon permettra à l'organisme d'amasser des fonds afin de continuer de développer son volet jeunesse en offrant des programmes dans les écoles et de tisser des liens avec la communauté.
- L'événement offrira une belle visibilité et est l'occasion de découvrir cette discipline sportive peu connue du grand public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'arrondissement sous forme de gratuités est évaluée à 15 000 \$ et comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel professionnel, col blanc et col bleu, la location de la signalisation, ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités suivantes:

- **Priorité 9:** Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Tenir des événements dans les lieux publics de l'arrondissement permet aux citoyens de se rencontrer, de tisser des liens et de s'épanouir culturellement ainsi que socialement. Le triathlon dynamise les espaces urbains en les transformant en lieux actifs, conviviaux et positifs.

- **Priorité 19:** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Favoriser un mode de vie sain et actif, contribuant au bien-être physique et mental de la population tout en répondant à une demande croissante pour des activités sportives organisées, inclusives et structurées dans les quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 7 h et se terminera vers 12 h.

Pour la durée de l'événement, la circulation piétonne, cycliste et automobile sera détournée entre la 37e avenue et le boulevard Bishop-Power.

Entre 7 h et 12 h, les rues suivantes seront:

FERMÉES INCLUANT UNE INTERDICTION DE STATIONNEMENT

- Boulevard LaSalle (entre la 37e avenue et le boulevard Bishop-Power).

OUVERTES À LA CIRCULATION LOCALE SEULEMENT

- Rue Gagné (entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale);
- Rue Raymond (entre le boulevard LaSalle et l'avenue des Rapides).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre d'information (*avis aux résidents*) est envoyée aux résidences et commerces situés directement sur le parcours ou qui seront enclavés afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

- Une communication sera faite sur nos médias sociaux afin d'informer les citoyens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues
- Les pancartes de stationnement interdit seront placées la veille de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
Agente de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-13

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1265247007

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Autoriser quatre événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de septembre 2026.

D'autoriser les quatre événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de septembre 2026.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026																					
Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Valeur de la gratuité	Dérogation												
									Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement R.R.V.M. c. C-4.1	Camion de rue VDM15039-2	
												Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant						
4 septembre 2026	4 septembre 2026	16h30	20h	Pique-nique de la rentrée	Moins de 100	Parc Lefebvre - partie CRCL	Maison de la famille de LaSalle	500 \$	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	
12 septembre 2026	12 septembre 2026	9h	17h	Collecte de denrée alimentaires de H.O.P.E.	Moins de 100	Ensemble de l'arrondissement LaSalle Fermeture de la rue George entre Bishop Power et 9e Avenue	Société H.O.P.E. de LaSalle	3 000 \$	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	
13 septembre 2026	13 septembre 2026	6h	13h30	Marathon Bouge Bouge de Verdun	1001 à 5000	Autorisation d'utiliser le sentier et la piste cyclable entre la rue Gérald et la 2e avenue + station d'hydratation au coin de la 2e avenue et le boulevard LaSalle	Bouge Bouge Verdun	1 500 \$	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	
12 septembre 2026	12 septembre 2026	13 h	16 h	Fête de quartier Highlands	101 à 500	Parc Dalmany	Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc	500 \$	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	
TOTAL								5 500 \$													

Signé par Steve BARKLEY Le 2026-07-30 12:17

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1265247007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser quatre événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de septembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et autoriser les dérogations à la réglementation dont il est compétent. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants :

- LAS-0060 : Règlement sur l’occupation du domaine public ;
- LAS-2191 : Règlement concernant la paix, l’ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.2 (loterie et jeux de hasard) ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.6 (musique) ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.7 (vente de nourriture) ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.8 (sollicitations) ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.9 (consommation d’alcool).
- LAS-2192 : Règlement concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit ;
LAS -1575 : Règlement concernant les parcs et endroits publics ;
- LAS-2030 : Règlement sur la circulation et le stationnement ;
- VDM15039-2 : Règlement régissant la cuisine de rue ;
- Ancrage au sol d'installation temporaire dans un lieu public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0253 - 1265247006 - 6 juillet 2026 : D'autoriser les trois événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois d'août 2026.
CA26 20 0215 - 1265247003 - 1er juin 2026 : D'autoriser les sept événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de juillet 2026.
CA26 20 0173 - 1265247002 - 4 mai 2026 : D'autoriser les cinq événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de juin 2026.

DESCRIPTION

Pour le mois de septembre 2026, la DCSLDS a reçu quatre demandes d’événements publics.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026																					
Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Valeur de la gratuité	Dérogation												
									Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement R.R.V.M. c. C-4.1	Camion de rue VDM15039-2	
												Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant						
4 septembre 2026	4 septembre 2026	16h30	20h	Pique-nique de la rentrée	Moins de 100	Parc Lefebvre - partie CRCL	Maison de la famille de LaSalle	500 \$	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	
12 septembre 2026	12 septembre 2026	9h	17h	Collecte de denrée alimentaires de H.O.P.E.	Moins de 100	Ensemble de l'arrondissement LaSalle Fermeture de la rue George entre Bishop Power et 9e Avenue	Société H.O.P.E. de LaSalle	3 000 \$	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	
13 septembre 2026	13 septembre 2026	6h	13h30	Marathon Bouge Bouge de Verdun	1001 à 5000	Autorisation d'utiliser le sentier et la piste cyclable entre la rue Gérald et la 2e avenue + station d'hydratation au coin de la 2e avenue et le boulevard LaSalle	Bouge Bouge Verdun	1 500 \$	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	
12 septembre 2026	12 septembre 2026	13 h	16 h	Fête de quartier Highlands	101 à 500	Parc Dalmany	Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc	500 \$	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	
					TOTAL			5 500 \$													

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle s'est doté d'une planification stratégique avec 5 orientations. Parmi celles-ci, l'orientation 3 Une communauté solidaire, équitable et inclusive démontre la volonté de l'arrondissement d'inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance de sa population. L'autorisation d'événements public sur son territoire favorise ce sentiment de fierté. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. L'arrondissement offre une gratuité totale de 5 500 \$ pour l'ensemble des quatre événements.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier. Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers organismes sur le territoire de l'arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'Arrondissement sensibilise les organismes sur ces questions, comme indiqué dans le guide de l'organisateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organisateurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons dont les médias sociaux. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les organisateurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.
Conformité à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.
Conformité à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-07-20
Stefanny ROYER Agent de projets en événements spéciaux	Marie-Claude FOURNIER chef(fe) de division - sports	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1268891015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-St-Louis, à tenir un bazar et des activités de levée de fonds les 28 et 29 août, au 8699, boulevard LaSalle.

D'autoriser la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis, organisme de bienfaisance, à tenir un bazar et des activités de levées de fonds les 28 et 29 août 2026, au 8699, boulevard LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-27 07:36

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-St-Louis, à tenir un bazar et des activités de levée de fonds les 28 et 29 août, au 8699, boulevard LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis a soumis une demande à la Direction de la culture, des sports, du loisirs et du développement social la demande pour l'autorisation de tenir un bazar les 28 et 29 août prochains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'organisme propose une offre diversifiée combinant produits gourmands, articles pour la maison et vêtements pour femme. En plus de son comptoir de pâtisseries, l'établissement met à la disposition de sa clientèle une sélection d'articles destinés à la maison ainsi qu'un vaste choix de vêtements féminins de qualité supérieure. L'offre vestimentaire se distingue par la présence de marques reconnues auxquelles s'ajoutent des collections destinées à une clientèle recherchant des vêtements à la fois élégants et de qualité. Par la diversité de ses produits et le positionnement de ses collections, ce bazar contribue à enrichir l'offre commerciale locale en regroupant sous un même toit des produits gourmands, des articles pour la maison et des vêtements haut de gamme pour femme.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs, les organismes religieux et les fondations ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services. L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de divers bazars (vente de garage, vente-débaras, etc.) à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds en lien avec leur mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

TEST CLIMAT

Ne s'applique pas

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien,développement social et
événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-20

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1267475011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la 3e édition de sa compétition de surf de rivière, à la Vague à Guy, au parc des Rapides le samedi 26 septembre 2026. Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Eau Vive LaSalle pour cet évènement.

D'autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la 3e édition de sa compétition de surf de rivière, à la Vague à Guy, au parc des Rapides le samedi 26 septembre 2026.

D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Eau Vive LaSalle pour cet événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 15:44

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267475011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la 3e édition de sa compétition de surf de rivière, à la Vague à Guy, au parc des Rapides le samedi 26 septembre 2026. Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Eau Vive LaSalle pour cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

Le surf de rivière est une activité de plus en plus populaire à Montréal. Cette activité attire des passionnés en quête de sensations fortes et de connexion avec la nature. Les endroits comme la Vague à Guy à LaSalle deviennent des lieux emblématiques pour les surfeurs urbains en offrant des vagues statiques accessibles tout au long de l'année. Le surf de rivière contribue à la promotion d'un mode de vie actif et écologique.

Eau Vive LaSalle, en partenariat avec l'association Surf Grand Montréal, propose d'organiser la troisième édition de la Classique Vague à Guy, une compétition endossée par Eau Vive Québec. Cet événement novateur vise à promouvoir le surf et notre ville en tant que destination privilégiée pour ce sport.

Les objectifs de la compétition sont de valoriser les talents locaux, partager la passion et la culture du surf ainsi que renforcer le tissu communautaire.

L'événement respecte les exigences du Guide des événements nautiques et aquatiques de la Société de sauvetage du Québec.

Le promoteur sollicite l'aide de l'arrondissement pour un soutien logistique (prêt de matériels, encadrement et sécurité).

Eau Vive LaSalle, organisme reconnu dans la catégorie associé, est responsable de se procurer l'ensemble des permis nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la vente de produits alimentaires et alcoolisés ainsi que la présence des camions de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0356 (1257817018): D'autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la deuxième compétition de surf de rivière à Montréal à la Vague à Guy au parc des Rapides le samedi 27 septembre 2025, à vendre de la nourriture lors d'un BBQ, à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées et pour l'organisation d'un tirage et d'accorder une contribution financière à cette fin de 4 000 \$ et d'autoriser les dérogations réglementaires requises.

CA24 20 0357 (1248420025): D'autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la première compétition de surf de rivière à Montréal à la Vague à Guy au parc des Rapides le samedi 28 septembre

2024, à vendre de la nourriture lors d'un BBQ, à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées et pour l'organisation d'un tirage et d'accorder une contribution financière de 4 000 \$ toutes taxes incluses, si applicables.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser la tenue de cet événement d'envergure ainsi qu'à autoriser Eau Vive LaSalle à vendre de la nourriture, à demander un permis pour vendre des boissons alcoolisées, à organiser un tirage, à vendre des produits dérivés, à organiser un BBQ sur place et à autoriser la présence de camions de rue lors de leur événement.

En plus des dérogations ci-dessus, Eau Vive LaSalle demande à la Direction des sports, loisirs, culture et développement social un soutien logistique en prêt de matériel.

Ce sommaire vise également à accorder une contribution financière de 5 000 \$, à l'organisme dans le but de soutenir l'événement, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

L'organisme demande également l'autorisation de détourner la piste cyclable selon les recommandations du PDQ-13, par la rue Gagné jusqu'à la rue Centrale et ensuite de poursuivre par la rue Raymond. De plus, les aspects de la sécurité liés au détour de la piste cyclable sont assurés par une équipe de bénévoles distincte.

L'événement se déroulant le 26 septembre 2026, comprendra :

- 16 compétitrices et 16 compétiteurs choisis selon les vidéos des candidat.e.s envoyés à l'association et sélectionnés par les juges;
- Des kiosques opérés par divers partenaires de l'événement, ainsi que nos organismes et partenaires aquatiques et nautiques laSallois (CALAC, Élite Triathlon, KSF, Sodém);
- Une petite scène où la compétition sera projetée et suivie d'une prestation de danse traditionnelle hawaïenne et d'une prestation musicale;
- Une zone de nourriture et boissons respectant toutes les normes sanitaires et mesures de sécurité en vigueur.

L'événement se déroulera entre 8 h et 20 h. La compétition se déroulera entre 9 h et 14 h alors que la cérémonie et le spectacle prendront fin à 20 h.

Il est prévu d'installer des estrades à la hauteur de l'emplacement de la piste cyclable afin de permettre aux spectateurs de pouvoir bien voir la compétition. Le PDQ-13 autorise le détour de la piste cyclable.

Eau Vive LaSalle a fourni un plan de sécurité détaillé ainsi que les formulaires de demande d'autorisation et de soutien pour un événement public.

Il est de sa responsabilité de s'assurer que ses partenaires respectent tous les règlements en vigueur et obtiennent les permis et autorisations nécessaires pour la réalisation de l'événement.

De plus, pour assurer le bon déroulement de l'événement, environ 120 bénévoles s'occuperont de la programmation, la sécurité, des premiers soins, de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La contribution financière de 5 000 \$ servira à la réalisation de l'événement extérieur ayant lieu sur le territoire laSallois et ouvert à l'ensemble de la population.

L'arrondissement fournira également des biens et services tels que :

- l'accompagnement par l'agente de développement, un régisseur et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement;

- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité d'une équipe de transport et d'une équipe de signalisation les 25 et 26 septembre 2026;
- la disponibilité d'un membre du personnel, à titre de soutien, la journée de l'événement.

JUSTIFICATION

LaSalle bénéficie de plusieurs kilomètres de rives sur le fleuve Saint-Laurent, ce qui en fait un lieu privilégié pour les sports en eau vive. Les rives attirent des entreprises de loisirs aquatiques telles que Kayak sans frontières avec qui l'arrondissement collabore depuis 2000. Cet événement vient mettre en valeur le caractère riverain laSallois ainsi que son rayonnement.

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (*une communauté solidaire, équitable et inclusive*) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSalloises et LaSallois. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance et favoriser la participation citoyenne.

De plus, cet événement vient soutenir l'axe d'intervention 2.3 du plan stratégique 2026-2030 de LaSalle, en valorisant ses espaces verts, parcs et plans d'eau. C'est un événement qui se veut rassembleur et qui permet aux citoyens et participants de contempler le caractère riverain distinctif des LaSallois.es. C'est une occasion d'inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance, en hébergeant la seule compétition de ce type sur l'île de Montréal

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'arrondissement sous forme de gratuités est évaluée à 8 000 \$ pour la troisième édition de l'événement, la coordination de l'ensemble des services par le personnel professionnel, col blanc et col bleu, la location de la signalisation et la location de matériel. Le montant total accordé de 5 000 \$, respecte le maximum admissible fixé à 70 % du budget global de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois et provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, Division de la gestion des installations, des sports et loisirs et sera réparti comme suit :

1er versement de 3 500 \$ à la suite de l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement du mois d'août 2025.

2e versement de 1 500 \$ sur réception du bilan de l'événement, au plus tard 90 jours après la tenue de l'événement.

La clé comptable pour le programme soutien aux événements est le 301731-07189-61900-016491-000000-015105.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités suivantes:

- **Priorité 9:** Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.
- **Priorité 19:** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie

sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Détour de la piste cyclable (de la rue Gagné à la rue Centrale et par la rue Raymond par la suite) autorisé par le PDQ 13.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications et publications seront faites par Eau Vive LaSalle, l'association Surf Grand Montréal et leurs partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Eau Vive LaSalle s'engage à exercer ses activités, le tout conformément aux lois ou règlements applicables et à obtenir toutes les autorisations requises pour leurs opérations. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
Agente de developpement d'activites
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-20

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et gestion
des installations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1265480009

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la Table de développement social de LaSalle à organiser une fête le 21 août 2026 de 10 h à 14 h au parc Ménard et à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour vendre des boissons alcoolisées lors de l'événement.

D'autoriser la Table de développement social de LaSalle à organiser une fête le 21 août 2026 de 10 h à 14 h au parc Ménard et à se procurer un permis la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour vendre des boissons alcoolisées lors de l'événement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-24 10:59

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265480009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Table de développement social de LaSalle à organiser une fête le 21 août 2026 de 10 h à 14 h au parc Ménard et à se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour vendre des boissons alcoolisées lors de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet Shack Communautaire au parc Ménard, la Table de développement social de LaSalle a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue d'un événement et l'obtention d'un permis de boisson dans le cadre de la fête de clôture le 21 août 2026 de 10 h à 14 h au parc Ménard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0361 - D'autoriser la Table de développement social de LaSalle à organiser une fête le 15 août 2025 de 10 h à 14 h au parc Ménard et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

DESCRIPTION

Le projet du Shack communautaire regroupe plusieurs organismes afin d'offrir une programmation tout au long de l'été aux familles du voisinage. Le 21 août prochain sera célébré la fête de clôture. De l'animation familiale, un spectacle et la distribution de nourriture sont prévues lors de cet événement.

La Table de développement social de LaSalle demande ainsi une autorisation pour se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors de l'événement.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et de la vente de nourriture.

JUSTIFICATION

La Table de développement social de LaSalle est un partenaire privilégié et stratégique de l'arrondissement. Grâce à son approbation, il permet la tenue de l'événement au bénéfice de

la communauté laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation de cet événement sont assumés à même le budget de fonctionnement de la direction concernée.

L'arrondissement offre une gratuité totale de 0 \$ pour cet événement.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec, et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-21

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

**Dossier # : 1263035006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2026.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-27 07:44**Signataire :**

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1263035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2026.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.
Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 26 20 0258 (1263035005) - La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 mai au 19 juin 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2026

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2026 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-20

Cristina COPIL
Cheffe de division ressources financières,
matérielles et informatique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne LAMBERT
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)



Dossier # : 1265459065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0002-6 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002, afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

D'adopter le règlement LAS-0002-6 intitulé « Règlement amendant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 » afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 14:32

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0002-6 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002, afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle essentiel dans l'analyse des demandes soumises en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de démolition.

Le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 prévoit actuellement une limite quant au nombre de mandats pouvant être exercés par les membres citoyens du comité. Dans un contexte où les travaux du comité requièrent une bonne connaissance des outils réglementaires, du territoire et des enjeux propres à l'arrondissement, il apparaît opportun de réévaluer cette disposition afin de favoriser le maintien de l'expertise développée au sein du comité.

La présente modification vise donc à retirer la limite au nombre de renouvellements des mandats tout en conservant leur durée de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0410 (1229255013) : D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0002-5 intitulé « Règlement amendant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 de manière à modifier certaines dispositions visant les mandats des membres »

DESCRIPTION

Le projet de règlement LAS-0002-6 remplace le paragraphe a) de l'article 2.4 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002.

La modification proposée maintient la durée des mandats à deux (2) ans, mais retire la limite quant au nombre de renouvellements possibles.

JUSTIFICATION

La participation des membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme permet à l'arrondissement de bénéficier de connaissances, d'expériences et d'expertises diversifiées

dans l'analyse de dossiers souvent complexes.

Le retrait de la limite quant au nombre de mandats offrira davantage de flexibilité dans la composition du comité. Cette modification permettra notamment d'assurer une continuité dans les travaux du CCU, de favoriser la conservation de l'expertise acquise et de maintenir la qualité des recommandations formulées au conseil d'arrondissement.

Cette approche contribuera également à assurer une plus grande stabilité au sein du comité tout en permettant de maintenir une diversité de profils et d'expertises au bénéfice des travaux du CCU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification réglementaire proposée n'entraîne aucun impact financier additionnel pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication et avis requis conformément aux dispositions applicables en matière d'adoption réglementaire.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 3 août 2026 : Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement;
- 14 septembre 2026 : Adoption du règlement final par le conseil d'arrondissement;
- Septembre 2026 : Avis public d'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-07-22



Dossier # : 1265459065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0002-6 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002, afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

D'adopter le règlement LAS-0002-6 intitulé « Règlement amendant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 » afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 14:32

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0002-6 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002, afin de revoir les dispositions relatives à la durée et au renouvellement des mandats des membres du comité.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle essentiel dans l'analyse des demandes soumises en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de démolition.

Le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 prévoit actuellement une limite quant au nombre de mandats pouvant être exercés par les membres citoyens du comité. Dans un contexte où les travaux du comité requièrent une bonne connaissance des outils réglementaires, du territoire et des enjeux propres à l'arrondissement, il apparaît opportun de réévaluer cette disposition afin de favoriser le maintien de l'expertise développée au sein du comité.

La présente modification vise donc à retirer la limite au nombre de renouvellements des mandats tout en conservant leur durée de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0410 (1229255013) : D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0002-5 intitulé « Règlement amendant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 de manière à modifier certaines dispositions visant les mandats des membres »

DESCRIPTION

Le projet de règlement LAS-0002-6 remplace le paragraphe a) de l'article 2.4 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002.

La modification proposée maintient la durée des mandats à deux (2) ans, mais retire la limite quant au nombre de renouvellements possibles.

JUSTIFICATION

La participation des membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme permet à l'arrondissement de bénéficier de connaissances, d'expériences et d'expertises diversifiées

dans l'analyse de dossiers souvent complexes.

Le retrait de la limite quant au nombre de mandats offrira davantage de flexibilité dans la composition du comité. Cette modification permettra notamment d'assurer une continuité dans les travaux du CCU, de favoriser la conservation de l'expertise acquise et de maintenir la qualité des recommandations formulées au conseil d'arrondissement.

Cette approche contribuera également à assurer une plus grande stabilité au sein du comité tout en permettant de maintenir une diversité de profils et d'expertises au bénéfice des travaux du CCU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification réglementaire proposée n'entraîne aucun impact financier additionnel pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication et avis requis conformément aux dispositions applicables en matière d'adoption réglementaire.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 3 août 2026 : Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement;
- 14 septembre 2026 : Adoption du règlement final par le conseil d'arrondissement;
- Septembre 2026 : Avis public d'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-07-22



Dossier # : 1262484017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 29 juillet 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 29 juillet 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-30 12:30

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1262484017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 29 juillet 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Le processus d'adoption réglementaire du projet de règlement numéro 2098-LAS-214 exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 29 juillet 2026. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0259 - 1265459057 - Avis de motion du règlement 2098-LAS-214
CA26 20 0260 - 1265459057 - Adoption du projet de règlement 2098-LAS-214

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 29 juillet 2026 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-23

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1265459057

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

D'adopter le projet de règlement numéro 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-06-23 10:13

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459057

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2098-LAS-214 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à retirer les dispositions relatives au domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'application du Règlement de zonage, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a constaté que certaines dispositions portent sur des éléments relevant du domaine public. Toutefois, un règlement de zonage vise plutôt à encadrer les usages, les constructions et l'aménagement des terrains situés sur des propriétés privées. Afin de régulariser la situation, une modification réglementaire est proposée afin d'abroger ou modifier certaines dispositions relatives, notamment, au domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié comme suit :

- Les mots « entrées charretières » sont supprimés, et lorsque requis, remplacés par les mots « accès à la voie publique »;
- La disposition permettant une entrée en demi-lune pour les usages h1, h2 et h3 est supprimée;
- La disposition encadrant la pente des rampes d'accès véhiculaire est abrogée;
- Les haies et clôtures doivent désormais être implantées sur le lot privé;
- Les dispositions relatives à l'entretien des terrains sont retirées (se référer aux dispositions relatives à l'entretien des terrains du Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137);
- Le délai prescrit pour l'aménagement des espaces libres est supprimé (se référer aux délais prescrits au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments numéro 11-018);
- Les dispositions relatives au raccordement au réseau public et à l'égouttement des eaux sont abrogées;
- Les dispositions concernant les piscines et les spas sont retirées (se référer au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles RLRQ c. S-3.1.02, r. 1);
- Les dispositions autorisant l'implantation d'antennes commerciales sur le domaine public sont abrogées;
- La définition « entrée charretière » à l'index terminologique est abrogée;

- La définition « accès à la voie publique » à l'index terminologique est ajoutée.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-214 puisque celui-ci permettra de doter l'arrondissement d'un cadre réglementaire plus simple d'application.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption du projet de règlement : 6 juillet 2026
2. Assemblée publique de consultation : 29 juillet 2026
3. Adoption du règlement : 3 août 2026
4. Réception de l'avis de conformité et entrée en vigueur des règlements : août 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilyne BEAUDOIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-06-22



Dossier # : 1262484016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 29 juillet 2026 portant sur le premier projet de résolution CA26 20 0266 (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 29 juillet 2026 portant sur le premier projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no. 20-041, au Règlement de lotissement no. 2100, au Règlement de zonage no. 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no. LAS-0146.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-30 12:29

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1262484016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 29 juillet 2026 portant sur le premier projet de résolution CA26 20 0266 (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411.

CONTENU

CONTEXTE

Le processus d'adoption réglementaire du premier projet de résolution portant le numéro CA26 20 0266 (PP-39) exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 29 juillet 2026. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0266 - GDD 1265459051 - Adoption du premier projet de résolution PP-39

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 29 juillet 2026 portant sur le premier projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no. 20-041, au Règlement de lotissement no. 2100, au Règlement de zonage no. 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no. LAS-0146.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-23

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1265459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le second projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no 20-041, au Règlement de lotissement no 2100, au Règlement de zonage no 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial n° 20-041, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146 puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-06-29 15:31

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le second projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no 20-041, au Règlement de lotissement no 2100, au Règlement de zonage no 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no LAS-0146.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003535113) a été déposée le 1er mai 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour construire des habitations multifamiliales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site visé par la demande est délimité au nord et au sud par les rues Wanklyn et Jean-Milot, ainsi que par la route 138 à l'est. D'une superficie d'environ 47 000 m², ce vaste terrain occupe une position stratégique à la jonction de milieux résidentiels, industriels et mixtes. Toutefois, le site présente un enclavement important en raison de la présence de barrières anthropiques importantes, dont la route 138 et une voie ferrée au sud et à l'ouest, influençant fortement les possibilités de développement du site.

Le terrain se distingue également par son lotissement atypique, la présence de vestiges de bâtiments ainsi qu'une friche boisée, témoignant d'un passé industriel et d'un potentiel de transformation important. Un premier projet d'environ 800 logements déposé en 2015 a suscité une mobilisation importante de la population, principalement en raison de la hauteur, de la densité et de l'intégration inadéquate du projet au secteur. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), qui avait mené les consultations auprès des citoyens, avait alors fait la recommandation de revoir le concept du projet, mais, avant tout, d'élaborer une planification concertée pour l'ensemble du secteur.

En réponse aux préoccupations des citoyens, l'arrondissement a adopté la planification détaillée LaSalle-Ouest (LaS-O) en 2023. Celle-ci encadre désormais le développement du secteur, en positionnant le site dans un pôle mixte misant sur la création d'un milieu de

vie connecté, inclusif et résilient.

Le projet proposé constitue donc une réponse aux enjeux identifiés en tirant profit du potentiel de d'aménagement du site tout en conciliant les attentes exprimées lors des démarches de consultation antérieures et les contraintes légales actuelles. Il mise sur la création d'un milieu de vie complet, combinant des logements privés et hors marché, un réseau d'espaces verts structurant et un nouvel axe de circulation apaisé, tout en intégrant des principes de mobilité durable et de transition écologique. La réglementation actuelle limite toutefois les possibilités de réaliser, de plein droit, un projet de cette envergure et de cette qualité, rendant nécessaire le recours à un PPCMOI.

Le projet s'inscrit pleinement dans la planification stratégique de l'arrondissement et s'ancre dans la vision d'aménagement du pôle mixte du quartier LaS-O, laquelle vise un développement urbain résilient, inclusif et connecté.

1. **Le projet est résilient** puisqu'il déploie une stratégie de verdissement ambitieuse pour répondre aux enjeux environnementaux du secteur, incluant notamment :

- La réduction des îlots de chaleur et la déminéralisation grâce à la plantation d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes en pleine terre;
- La création d'une zone tampon boisée transversale favorisant la biodiversité;
- L'aménagement d'un parc éponge public;
- L'aménagement d'un talus antibruit le long de la route 138;
- L'intégration de toitures végétalisées et d'un réseau d'espaces verts interconnectés;
- La concentration des cases de stationnement en sous-sol, majoritairement dans l'emprise des bâtiments, permettant de libérer une importante superficie dédiée à la plantation en pleine terre;
- L'intégration de mesures de gestion durable des eaux pluviales.

2. **Le projet est inclusif** puisqu'il favorise la mixité sociale et la création d'un milieu de vie diversifié comprenant :

- Un terrain permettant la construction d'environ 130 logements hors marché;
- La construction d'au plus 470 logements privés de tailles variées, répartis dans des bâtiments à échelle humaine de trois à six étages.

3. **Le projet est connecté** puisqu'il améliore la connectivité du quartier et encourage la mobilité active grâce à :

- Un nouvel axe de circulation apaisé et résilient;
- Un parcours piéton complet permettant de transiter fluidement des espaces publics aux espaces privés;
- Un nombre d'entrées charretières limitées, contribuant à la sécurité et à la fluidité des déplacements.

Plusieurs analyses et études ont été réalisées en amont afin de confirmer la faisabilité du projet et d'assurer son insertion harmonieuse dans le milieu, notamment en matière d'ensoleillement, d'acoustique, de gestion des matières résiduelles, de déneigement, de circulation et de sécurité incendie. Ces analyses démontrent que le développement envisagé peut se réaliser sans impacts majeurs sur le quartier, moyennant certaines mesures de mitigation intégrées au projet.

Afin d'assurer et d'encadrer la mise en œuvre du projet en conformité avec la vision établie, plusieurs conditions doivent être respectées. Leur formulation complète figure dans la

résolution de PPCMOI. Elles portent principalement sur les sujets suivants :

Usages

- Maximum 470 logements privés
- Un parc public d'une superficie d'environ 3 900 m²

Implantation

- Encadrement des espaces publics (rues, parc)
- Articulation des bâtiments afin d'assurer un dégagement visuel et une perception d'ouverture

Hauteur et volumétrie

- Modulation des hauteurs vers le cœur du site (trois à six étages)
- Rupture volumétrique créée par un recul significatif
- Variation de hauteur et décrochés à même les bâtiments
- Itération des composantes volumétriques pour un gabarit à échelle humaine

Architecture

- Minimum 60 % de maçonnerie pour la composition des façades
- Minimum 30 % de toitures végétalisées
- Enveloppe des bâtiments devant permettre le respect des seuils de confort acoustique
- Local d'entreposage temporaire au sous-sol de chaque bâtiment
- Équipements de climatisation localisés sur les toits des bâtiments
- Système interne de collecte des matières résiduelles assurant l'égalité d'effort entre tous les gestes de tri

Circulation

- Axe de circulation apaisé et résilient combinant :
 - ◊ Une seule voie de circulation à sens unique
 - ◊ Une seule voie de stationnement avec bornes électriques
 - ◊ Deux bandes cyclables unidirectionnelles et sécurisées reliant la piste cyclable Cherry
 - ◊ Des saillies drainantes aux intersections
 - ◊ Des fosses d'arbres et bordures de trottoir végétalisées
- Nombre limité d'entrées charretières

Stationnement

- Entièrement des cases de stationnement situées en souterrain (ratio de 0,5 case/logement)
 - ◊ 10 % des cases devant être munies de bornes électriques
 - ◊ 100 % des cases devant être précâblées
 - ◊ 5 % des cases réservées aux visiteurs
- 1 stationnement pour vélo/logement

Stratégie paysagère – composantes

- Zone tampon boisée transversale incluant
 - Densité minimale de 400 arbres/ha
 - Stratégie de végétalisation à trois strates
- Parc éponge (3 900m²)
- Système d'éclairage de la promenade centrale et des cheminements piétons

Stratégie paysagère – composition

- Espaces libres : minimum 1 arbre / 50 m²
- Variété des plantations : 10 % d'arbre d'une même espèce, 20 % d'un même genre, 30 % d'une même famille maximum
- Dimensions minimales des arbres à la plantation
- Prohibition de certaines espèces

Des dérogations, dont les formulations complètes figurent également dans la résolution de PPCMOI, sont également prévues aux sujets des dispositions suivantes :

Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial n° 20-041

- Éléments devant être pris en compte dans l'estimation de la superficie à céder

Règlement de lotissement n° 2100

- Abattage d'arbre pour permettre le tracé d'une rue
- Orientation des lignes latérales de lot
- Profondeur de terrain

Règlement de zonage n° 2098

- Profondeur de terrain
- Usages
- Nombre de logements par bâtiment
- Marges de recul
- Hauteur (étages et mètres)
- C.O.S
- Rapport bâtiment/terrain
- Distance des constructions souterraines
- Largeur des allées de circulation
- Largeur des entrées charretières à double sens
- Ratio de cases de stationnement
- Proportion de maçonnerie
- Zone tampon gazonnée et plantée
- Localisation et nombre d'espaces de remisage temporaire des déchets
- Nombre et taille des enseignes d'identification

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146

- Les objectifs et les critères applicables au projet sont ceux prévus à l'annexe F – Objectifs et critères d'évaluation, en remplacement de ceux du chapitre 4 – Transition écologique, normalement applicables. Les chapitres 3 – Accessibilité universelle, 5 – Vues vers le Mont-Royal, 11 – Usages sensibles et 28 – Construction hors toit demeurent applicables.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 juin 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juillet : adoption du premier projet de résolution

- 29 juillet : assemblée publique de consultation
 - ◊ Avis public et placard requis pour l'événement
- 3 août : adoption du second projet de résolution
 - ◊ Avis public concernant le mécanisme d'approbation référendaire
- Août : période d'approbation référendaire
- 14 septembre : adoption finale de la résolution de PPCMOI
 - ◊ Demande de certificat de conformité
- Septembre - octobre : réception du certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-06-23



Dossier # : 1267151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2030-LAS-67 modifiant le Règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de revoir la vitesse autorisée sur certaines rues de l'arrondissement.

D'adopter le règlement 2030-LAS-67 modifiant le Règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de revoir la vitesse autorisée sur certaines rues de l'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-13 11:37

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2030-LAS-67 modifiant le Règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de revoir la vitesse autorisée sur certaines rues de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En date du 16 août 2010, un plan de vitesse définissant les limites de vitesse sur l'ensemble des rues du territoire de l'arrondissement a été adopté par le conseil d'arrondissement. Ce plan avait pour objectif d'identifier, dans le Règlement 2030, les tronçons de rues où la limite de vitesse est fixée à 40 km/h sur le réseau local et à 30 km/h, notamment dans les « zones scolaires » et les « zones de parcs ».

Depuis l'adoption du plan de vitesse en 2010, des révisions ont été apportées pour inclure les nouvelles rues ainsi que les nouvelles zones de parcs et zones scolaires qui se sont ajoutées sur le territoire de l'arrondissement.

En 2026, la vitesse de certaines rues locales sera réduite de 40 à 30 km/h et la vitesse de certaines rues collectrices et artérielles sera réduite de 50 à 40 km/h; ces modifications doivent être intégrées au plan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 200392 et CA10 200456 (1104966007) – Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement 2030 et ses amendements relatifs à la sécurité publique, afin de modifier la limite de vitesse permise sur certaines rues dans l'arrondissement de LaSalle.

CA24 20 0362 (1247151022) – D'adopter le règlement 2030-LAS-63 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de modifier la limite de vitesse permise sur certaines rues dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à identifier et à illustrer sur plan l'ensemble des limites de vitesse sur les rues du territoire de l'arrondissement.

Ce plan remplace les prescriptions antérieures et constitue la nouvelle réglementation des limites de vitesse de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La limite de vitesse sur les voies publiques est régie par le Code de la sécurité routière du Québec, qui stipule :

- à l'article 328 : « Sauf sur les chemins où une signalisation contraire apparaît, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h dans une agglomération, sauf sur les autoroutes »;
- à l'article 626 (4) : « Une municipalité peut, par règlement ou, si la loi lui permet d'en édicter par ordonnance, fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire, laquelle peut être différente selon les endroits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts du projet seront pris en charge par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

MONTRÉAL 2030

Les actions dans les quartiers sont essentielles, car c'est à cette échelle que se vit la vie quotidienne et que l'attachement à Montréal prend racine. Elles visent à créer des milieux de vie sécuritaires et de qualité, offrant à la population un accès équitable aux services et aux infrastructures, notamment en matière de mobilité durable, d'habitation et d'emploi.

Dans un contexte de transition écologique, elles doivent également contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à verdir la ville et à accroître la biodiversité.

Plan stratégique de LaSalle 2026-2030 :

Améliorer le transport actif et collectif, la sécurité routière et le réaménagement des rues ; réduire la vitesse dans les quartiers résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de mesures d'apaisement de la circulation est indispensable dans certains tronçons de rue afin d'assurer le respect de la vitesse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication accompagnera ce changement de règlement à l'été 2026 et des séances d'information aux citoyens ont été faites.

- L'installation de panneaux indiquant la « date d'entrée en vigueur de la vitesse » avant le changement, ainsi que de panneaux « Nouvelle vitesse » après le changement, sera effectuée à certains emplacements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion 6 juillet 2026;
- Adoption 3 août 2026
- Entrée en vigueur le 22 août 2026

- Installation de la signalisation à la suite de l'approbation du sommaire par le conseil d'arrondissement août 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Leonardo OSPINA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-10

Éric TRUCHON

Directeur(-Trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1267151018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

- 1 sur la rue Pagé
- 1 sur la rue Brown

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 08:01

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Des requêtes ont été acheminées afin de procéder à l'implantation d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile des requérants sur:

- la rue Pagé
- la rue Brown

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, les requérants sont admissibles à l'installation de tels espaces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Le : 2026-07-16



Dossier # : 1265459064

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le versement d'une somme compensatoire de 40 180,70 \$ ainsi qu'un engagement en vue de céder un terrain d'une superficie de 5 292 mètres carrés d'une partie du lot 1 449 385 à des fins de parc ou de terrain de jeux, dans le cadre d'une demande de permis de lotissement pour un site localisé au coin du boulevard Newman et de la rue Léger (PP-32).

D'accepter le versement d'une somme compensatoire de 40 180,70 \$, le tout équivalant à 0,08 % de la valeur du Résidu du Site de 50 225 875 \$ pour un premier projet d'opération cadastrale ayant pour effet de morceler le lot existant en trois lots. De déposer ce montant au compte spécifié à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et service.

D'approuver l'Engagement par lequel CANAC IMMOBILIER INC. devra céder à la Ville, à titre gratuit, aux fins de parc associées au présent dossier, une partie du lot 1 449 385 du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions prévus audit Engagement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 08:18

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une somme compensatoire de 40 180,70 \$ ainsi qu'un engagement en vue de céder un terrain d'une superficie de 5 292 mètres carrés d'une partie du lot 1 449 385 à des fins de parc ou de terrain de jeux, dans le cadre d'une demande de permis de lotissement pour un site localisé au coin du boulevard Newman et de la rue Léger (PP-32).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises étudie deux demandes de permis pour construire deux bâtiments mixtes de 16 étages et 697 logements au 7333 et 7401-7475, boulevard Newman (demandes no. 3003645078 et 3003645088), ainsi que des demandes de démolition (permis no. 3001947662) et d'opération cadastrale (demande no. 3003644897) associées. Ces demandes sont assujetties au Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) (ci-après *règlement 17-055*). À cette fin, le propriétaire propose de verser une somme compensatoire de 40 180,70 \$ et s'engage à céder une partie du terrain d'une superficie de 5 292 mètres carrés pour l'aménagement d'un parc de voisinage. Cette proposition est conforme aux intentions prévues à la résolution CA24 20 0420 adoptant le projet particulier PP-32.

Le conseil d'arrondissement doit statuer sur un tel engagement conformément au règlement 17-055, préalablement à la délivrance des permis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0420 (1245459012) : Adoption de la résolution PP-32 – Démolition de bâtiments commerciaux et construction de bâtiments multifamiliaux et mixtes sis aux 7333 et 7401-7475, boulevard Newman

CA24 20 0421 (1245459044) : Entente de développement entre la Ville de Montréal et SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN

DA248446001 (2248446001) : Conclure une entente en regard du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) pour le projet de redéveloppement du site du Super C de LaSalle, situé sur les lots 1 449 385 et 1 449 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

L'emplacement est situé sur le boulevard Newman à l'intersection de la rue Léger, où se trouvent actuellement un Super C ainsi qu'une Banque Laurentienne.

En 2024, le projet a fait l'objet d'une entente de développement, d'une entente pour la cession de lots sociaux, ainsi que d'un projet particulier de construction (PP-32) autorisant la démolition des bâtiments commerciaux et la construction de bâtiments multifamiliaux et mixtes.

Le propriétaire du terrain a soumis un projet d'opération cadastrale (demande no. 3003644897) afin de remplacer les lots 1 449 385 et 1 449 386 par les lots projetés 6 725 914, 6 725 915 et 6 725 916. Les lots projetés 6 725 915 et 6 725 916 accueilleront chacun un bâtiment mixte de 16 étages et constituent la première phase du projet. Le lot 6 725 914, qui sera morcelé à nouveau dans les phases subséquentes, comportera cinq autres lots privés, deux lots sociaux, une rue publique ainsi qu'un parc de 5 292 mètres carrés, tel que prévu à la résolution CA24 20 0420 (PP-32).

Deux lots à des fins de logements hors marché seront cédés à la Ville tel que prévu à l'Entente numéro 10000571 dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement, social, abordable et familial (20-041) de la Ville de Montréal. La superficie totale prévue des lots hors marché correspond à 6 782 mètres carrés.

Selon l'article 3.3 du règlement 17-055, le propriétaire doit, au choix de la Ville, verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

La superficie totale du site est de 60 156,5 mètres carrés et sa valeur marchande a été établie le 18 mars 2026 à 56 607 000 \$.

Toutefois, suivant les dispositions de l'article 8 du règlement 17-055, les lots hors marché ne sont pas assujettis au calcul de la contribution exigée en vertu de ce règlement et ne doivent pas, de ce fait, être pris en considération pour l'établissement des superficies et des valeurs applicables.

Ainsi, la partie du site excluant les lots hors marché, désignée le « Résidu du Site » dans l'Engagement de cession, correspond à 53 375 mètres carrés. La valeur du Résidu du Site a donc été confirmée à 50 225 875 \$ par l'évaluateur agréé.

Le lot projeté à céder pour fins de parc aura une superficie de 5 292 mètres carrés, représentant 9,92 % de la superficie du Résidu du Site. Une somme compensatoire de 0,08 % de la valeur du Résidu du Site, soit 40 180,70 \$, doit donc être versée afin que la contribution totale corresponde à 10 % de la valeur du site, comme exigé par le règlement 17-055.

Plusieurs opérations cadastrales seront effectuées sur le site dans le cadre de la réalisation du projet afin qu'approximativement 11 lots distincts soient créés. Le requérant s'engage à céder le parc lorsque le lot prévu pour celui-ci sera morcelé lors d'une des opérations cadastrales, tel que prévu à l'engagement de cession.

L'engagement à céder la partie requise du terrain prévoit notamment :

- un délai de 96 mois suivant la délivrance du premier permis de construction pour réaliser la cession;
- les obligations en matière de décontamination, remblaiement et nivellement;
- le montant de la garantie bancaire exigible, soit 4 982 406,80 \$ correspondant à 9,92 % de la valeur du Résidu du Site.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'acceptation du versement ainsi que l'engagement pour les raisons suivantes :

- Considérant que le projet vise à se conformer aux conditions de la résolution du projet particulier (PP-32);
- Considérant que le projet vise à se conformer au Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'évaluation du site a été établie à 56 607 000 \$ par la firme PCG, évaluateurs agréés, en date du 18 mars 2026, dans un rapport portant le numéro 26-00634. La valeur de la portion applicable du site excluant les lots hors marché, soit le Résidu du Site, a été évaluée à 50 225 875 \$ par la même firme, par courriel daté du 25 juin 2026. La somme compensatoire exigée de 40 180,70 \$ correspond à 0,08 % de la valeur établie. Puis, la garantie financière exigée de 4 982 406,80 \$ correspond à 9,92 % de la valeur établie.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation du versement d'argent et de l'engagement à céder une partie du terrain par le conseil d'arrondissement;

- Réception de la garantie bancaire;
- Encaissement de la somme compensatoire;
- Délivrance du permis de lotissement et des deux permis de construction pour la première phase;
- Cession du terrain pour le parc en phase ultérieure.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilyne BEAUDOIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-07-15



Dossier # : 1265459060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 396 760,00 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003643302 visant la construction d'un bâtiment de 120 unités de logement sur le terrain sis au 2051, rue Lapierre (lot 1 725 821).

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 396 760,00 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003643302 visant la construction d'un bâtiment de 120 unités de logement sur le terrain sis au 2051, rue Lapierre (lot 1 725 821).

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-20 13:28

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 396 760,00 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003643302 visant la construction d'un bâtiment de 120 unités de logement sur le terrain sis au 2051, rue Lapierre (lot 1 725 821).

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement numéro 17-055 intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 2 paragraphe 3 que :

- "Les dispositions du présent règlement s'appliquent à [...] toute demande de permis de construction visant la réalisation d'un projet de redéveloppement."

De plus, le Règlement numéro 17-055 stipule à l'article 5 que :

- "Préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire établie de la façon suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés – nombre de logements sociaux ou abordables créés – nombre de logements de 3 chambres et plus créés)."

La demande de permis de construction portant le numéro 3003643302 déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises vise la construction d'un bâtiment de 120 unités de logement. Il s'agit donc d'un projet visé par le Règlement numéro 17-055.

La valeur du site est établie à 4 578 000,00 \$ par la firme d'évaluateurs agréés PCG Carmon, comme indiqué dans un rapport daté du 26 juin 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 octobre 2024 - CA25 20 0025 : Adoption de la résolution PP-35 – PROJET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DE 120 UNITÉS

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 396 760,00 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003643302 visant la construction d'un bâtiment de 120 unités de logement sur le terrain sis au 2051, rue Lapierre (lot 1 725 821).

JUSTIFICATION

Étant donné l'emplacement et la superficie du lot, une compensation sous forme de cession de terrain n'est pas justifiée. Une somme compensatoire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement est donc exigée.

Le calcul de la valeur de la somme compensatoire doit prendre en considération les informations suivantes:

- Valeur du site établie par la firme d'évaluateurs agréés : 4 578 000,00 \$
- Nombre de logements : 120
- Nombre de logements sociaux ou abordables créés : 0
- Nombre de logements ayant 3 chambres et plus créés : 16
- Aucune compensation en cession de terrain ou monétaire n'a été effectuée antérieurement.

La somme compensatoire est calculée selon la formule de l'article 5 du Règlement numéro 17-055 :

- $(10 \% \text{ de la valeur du site} / \text{nombre total de logements}) \times (\text{nombre de logements créés} - \text{nombre de logements sociaux ou abordables créés} - \text{nombre de logements de 3 chambres et plus créés})$
- $((4\,578\,000 \$ \times 10 \%) / 120) \times (120 - 0 - 16) = 396\,760 \$$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette somme sera imputée au compte budgétaire suivant :

2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00000

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance du permis de construction (demande 3003643302)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Chef de division par intérim - Qualité du milieu

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-07-13



Dossier # : 1265459063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 182, terrasse Ouellette (lot 1 451 163).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003643773), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 182, terrasse Ouellette (lot 1 451 163), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du chapitre 27 – Autres secteurs du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment;
- Assure une insertion cohérente dans le milieu d'insertion;
- Contribue à rehausser la qualité du paysage architectural.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-15 13:23

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 182, terrasse Ouellette (lot 1 451 163).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (demande 3003643773) a été déposée le 12 mars 2026 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'agrandissement du bâtiment principal.

Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 27 – Autres secteurs du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), puisqu'ils impliquent un agrandissement d'un bâtiment principal, soit une augmentation d'une des dimensions de la façade avant principale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La propriété visée est située au 182, terrasse Ouellette (lot 1 451 163), dans la zone H06-21. Construite en 1972, elle accueille un usage résidentiel de type habitation unifamiliale isolée (h1). Il s'agit d'une maison de type pavillonnaire d'inspiration moderniste, caractéristique des années 1960-1970.

Le projet consiste en un agrandissement du bâtiment principal en cour latérale d'une superficie d'environ 28 m². L'intervention est conçue de manière à maintenir une subordination volumétrique de la façade principale, notamment par une hauteur inférieure à celle du bâtiment principal et un retrait du volume ajouté.

Des travaux complémentaires sont également prévus en cour arrière, soit l'ajout d'une terrasse, d'un escalier et d'une piscine creusée munie d'une enceinte sécurisée conforme. Ces interventions, non assujetties au Règlement sur les PIIAD, permettent d'améliorer la fonctionnalité de la cour arrière sans altérer la perception du bâtiment depuis la voie publique.

Le traitement architectural de l'agrandissement repose sur l'utilisation de matériaux et de teintes harmonisés avec le bâtiment existant, assurant une continuité visuelle et une intégration cohérente au milieu d'insertion. L'implantation et le dégagement du volume ajouté contribuent à minimiser son impact visuel, à maintenir une lecture claire du bâtiment d'origine et à préserver l'intégrité de la façade principale.

L'intervention respecte ainsi les objectifs du chapitre 27 – Autres secteurs du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), en favorisant une insertion harmonieuse et en contribuant à la qualité architecturale du secteur.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 juillet 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, considérant que le projet respecte les objectifs du chapitre 27 – Autres secteurs du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), notamment parce qu'il :

- Assure une intégration harmonieuse à l'architecture existante par le choix de matériaux et de teintes compatibles;
- Maintient la lisibilité du volume principal grâce à la subordination de l'agrandissement;
- Contribue à rehausser la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- Limite les impacts visuels depuis la voie publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-07-14



Dossier # : 1265479008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-07-23 08:00

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265479008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-07-22
Josée BOULANGER chef(fe) de division - ressources humaines (arrondissement)	Josée BOULANGER chef(fe) de division - ressources humaines (arrondissement)	